

# RAPPORT REVUE A MI-PARCOURS DU PROJET



## PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ADAPTATIVES DES COMMUNAUTES COTIERES D'HAÏTI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



JANVIER 2014

ALEXANDRE BORDE

**Haïti – Rapport de revue à Mi-Parcours**  
**Projet de renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières**  
**d’Haïti aux changements climatiques**

PIMS	003971
Project ID:	00073302
Partenaire institutionnel:	MDE
Durée de l’intervention:	2011-2015
Date du démarrage de l’intervention:	Septembre 2011
Contribution du FEM	3 500 000 USD
Contribution du PNUD	200 000 USD
Contribution d’ l’ACDI	2 700 000 USD
Contribution Gouvernement du Pays (en nature)	2 900 000 USD
Contribution totale	14 480 000USD
Secteurs d’intervention:	Adaptation aux changements climatiques
Période de revue à mi-parcours	30 septembre-31 janvier 2014

**Equipe d’évaluation**

**Alexandre Borde**

## Table des matières

Haïti – Rapport d'Evaluation à Mi-Parcours Projet de renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques .....	2
Liste des illustrations .....	6
Liste des tableaux .....	6
Liste des acronymes et abréviations .....	7
1 Résumé exécutif .....	9
2 Introduction.....	11
2.1 Brève présentation du projet.....	11
2.1.1Les Changement Climatiques en Haïti .....	11
2.1.2Les organes au service de la lutte contre les changements climatiques.....	12
2.2 Objectifs et contexte de la revue à mi-parcours .....	12
2.2.1Contexte de la revue à mi-parcours .....	12
2.2.2Calendrier de la mission .....	13
2.2.3Objectifs de la mission .....	14
2.3 Méthodologie de la revue à mi-parcours .....	14
2.3.1Approche adoptée.....	14
2.3.2Les enquêtes de terrain .....	15
2.3.3Les enquêtes au niveau central.....	16
2.3.4La réunion de restitution des conclusions de l'EMP.....	16
2.3.5Equipe d'évaluation.....	17
3 Historique et contexte .....	18
3.1 Préparation de l'intervention .....	18
3.1.1De l'identification des projets prioritaires du PANA à la programmation de l'intervention .....	18
3.1.2Identification .....	18
3.1.3Formulation .....	19
3.1.4Lancement du projet .....	19
3.2 Contexte institutionnel.....	19
4 Analyse du Cadre Logique actuel.....	20
4.1 Objectifs Spécifiques et produits associés .....	20
4.2 Indicateurs et risques supposés .....	23
4.2.1Indicateurs et risques tels qu'ils sont présentés dans le document de projet.....	23
4.2.2Une nécessaire prudence lors de l'interprétation des indicateurs .....	24
4.2.3Proposition de reformulation de certains indicateurs .....	24
4.3 Hypothèses .....	26
4.3.1Confrontation des hypothèses lors de la conception du projet et des risques .....	26
4.3.2Une continuelle gestion des risques.....	27
5 Mise en œuvre et réalisations.....	29
5.1 Objectif 1 : Amélioration des capacités institutionnelles pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers .....	29
5.1.1Etat d'avancement .....	29
5.1.2Indicateurs.....	30
5.1.3Difficultés.....	31
5.1.4Recommandations .....	31
5.2 Objectif 2 : Intégration de la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement.....	32
5.2.1Etat d'avancement .....	32
5.2.2Indicateurs.....	32
5.2.3Difficultés.....	33
5.2.4Recommandations .....	33
5.3 Objectif 3 : Amélioration de la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces de changements climatiques .....	34
5.3.1Etat d'avancement .....	34
5.3.2Indicateurs.....	34
5.3.3Difficultés.....	35
5.3.4Recommandations .....	35
5.4 Objectif 4. Appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises des activités du projet .....	35
5.4.1Etat d'avancement .....	35

5.4.2	Indicateurs.....	36
5.4.3	Difficultés.....	37
5.4.4	Recommandations.....	37
5.5	Accords entre les parties concernées.....	37
6	Evaluation.....	39
6.1	Critères de base.....	39
6.1.1	Pertinence.....	39
6.1.2	Efficience.....	40
6.1.3	Efficacité.....	40
6.1.4	Durabilité.....	42
6.1.5	Impact.....	43
6.2	Thèmes transversaux.....	43
6.2.1	Egalité de genre.....	43
6.2.2	Environnement et adaptation aux changements climatiques.....	43
6.2.3	Economie sociale.....	44
7	Organisation & Gestion.....	45
7.1	Structure & Personnel de l'intervention.....	45
7.2	Gestion des ressources (finances, personnel & matériel).....	45
8	Parties prenantes.....	47
8.1	Partenaires institutionnels.....	47
8.2	Bénéficiaires.....	47
9	Conclusion.....	48
9.1	Notation des performances.....	48
9.2	Principaux constats et conclusions.....	50
9.2.1	Pertinence.....	50
9.2.1.1	Une problématique plus que jamais d'actualité.....	50
9.2.1.2	Une demande d'appui toujours accrue de la part des populations vulnérables.....	50
9.2.1.3	Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies nationales.....	50
9.2.1.4	Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies des partenaires financiers.....	50
9.2.1.5	Pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation.....	50
9.2.2	Efficience.....	51
9.2.2.1	Une efficience incontestable au niveau local.....	51
9.2.2.2	Une efficience douteuse au niveau national.....	51
9.2.3	Efficacité.....	51
9.2.3.1	Une efficacité contrastée selon les cas.....	51
9.2.3.2	De la nécessité d'une extension du délai de mise en œuvre du projet.....	51
9.2.3.3	De l'absence d'une mesure quantitative de l'efficacité du projet.....	51
9.2.3.4	Efficacité aléatoire des structures de gestion de la mise en place du projet.....	51
9.2.3.5	Mobilisation laborieuse des ressources humaines, matérielles et financières.....	51
9.2.4	Durabilité.....	51
9.2.4.1	De l'impossibilité de se prononcer sur la durabilité.....	51
9.2.4.2	De la dépendance des bailleurs dans la continuité des financements.....	52
9.2.4.3	Durabilité incertaine et poursuite du renforcement des capacités.....	52
9.2.4.4	Ancrage institutionnel du projet.....	52
9.2.4.5	L'entretien des installations.....	52
9.2.5	Impact.....	52
9.2.5.1	Les impacts visibles des mesures concrètes de la composante 3.....	52
9.2.5.2	Des capacités institutionnelles en progression.....	52
9.2.5.3	Des impacts difficiles à mesurer.....	53
9.3	Recommandations.....	53
9.3.1	Recommandations générales.....	53
9.3.1.1	Poursuivre les efforts en termes d'activités de terrain.....	53
9.3.1.2	Planifier la suite.....	53
9.3.1.3	Ajuster la période du projet.....	53
9.3.2	Recommandations pour la coordination du projet.....	53
9.3.2.1	Renforcer la présence sur le terrain.....	53
9.3.2.2	Renforcer la visibilité du projet.....	53
9.3.2.3	Renforcer le système de suivi et d'évaluation.....	53
9.3.3	Recommandations pour le partenaire de mise en place du projet.....	54
9.3.3.1	Bureau de passage dans le sud et sud-est.....	54
9.3.3.2	Améliorer la gestion centrale du projet.....	54
9.3.3.3	Capitaliser les résultats obtenus.....	54
9.3.4	Recommandations pour le comité de pilotage du projet.....	54

9.3.4.1 Renforcer le rôle du comité de pilotage du projet .....	54
9.3.4.2 Préparer une stratégie de pérennisation du projet et d'extension géographique des mesures entreprises.....	54
9.3.5 Recommandations pour l'Equipe de Gestion du Projet .....	54
9.3.5.1 De la poursuite de l'intervention .....	54
9.3.5.2 Regarder au-delà de la période de cinq ans du projet.....	54
9.3.5.3 De l'urgence de renforcer le système de suivi-évaluation .....	55
9.3.5.4 Du besoin de mieux anticiper les flux de trésorerie provenant des cofinancements.....	55
9.3.6 Pour le PNUD.....	55
9.3.6.1 Renforcement de la structure et de la mise en place du projet.....	55
9.3.6.2 Profiter des synergies avec les autres projets.....	55
10 Annexes .....	56
10.1 Termes de référence .....	56
10.2 Programme de la mission .....	60
10.3 Liste des personnes rencontrées.....	61
10.4 Cadre logique.....	64
10.5 Documents et rapports consultés .....	68
10.6 Autres annexes techniques (finances, statistiques...)	69

## Liste des illustrations

Figure 1. Carte d'Haïti.....	11
Figure 2. Carte des sites visités par la mission de revue à mi-parcours.....	15
Figure 3. Organisation du projet .....	45

## Liste des tableaux

Tableau 1. Caractéristiques du projet « renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques » .....	9
Tableau 2. Evaluation des zones pilotes du projet.....	14
Tableau 3. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif global et à l'objectif 1 en octobre 2013 .....	30
Tableau 4. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 2 en octobre 2013 .....	32
Tableau 5. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 3 en octobre 2013 .....	34
Tableau 6. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 4 en octobre 2013 .....	34
Tableau 7. Financement du projet, comparaison entre les budgets prévus et les dépenses.....	46
Tableau 8. Notation des performances du projet.....	48
Tableau 10. Critères d'évaluation et de notation .....	57
Tableau 11. Modèle du tableau de financement à remplir .....	57
Tableau 12. Emploi du temps de la mission .....	58
Tableau 13. Livrables .....	58
Tableau 14. Cadre logique du projet .....	64

## Liste des acronymes et abréviations

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ALM	Adaptative Learning Mechanism
CAEPA	Comité de l'Assemblée Eau Potable et Assainissement
CIAT	Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CNSA	Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CODEC	Comité pour le Développement et l'Education Communautaire
CSI	Cadre Stratégique Intégré
DDE/SE	Direction Départementale pour le Sud-Est du Ministère de l'Environnement
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile
EGP	Equipe de Gestion du Projet
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Sociale
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LDCF	Fonds des Pays les Moins Avancés / Least Developed Countries Fund
LECZ	Low Elevation Coastal Zones
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
NEX	Modalité d'Exécution Nationale du PNUD
ODSA	Observatoires Départementaux de Sécurité Alimentaire
OECS	Organization of East Caribbean States
ONEV	Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité

ONG	Organisations Non Gouvernementales
OREPA	Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement
PAI	Plans Annuels d'Investissement
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Project Identification Form
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCR	Programme Pilote pour la Résilience aux Changements Climatiques
PIR	Project Implementation Review
PTA	Plans de Travail Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSE	Responsable Suivi-Evaluation
SE	Suivi-Evaluation
SNAP	Système National d'Aires Protégées
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
USAID	Agence de Développement Internationale des Etats Unis d'Amérique
USD	US Dollars
VRA	Etude de mesure des risques de vulnérabilité

# 1 Résumé exécutif

Le projet de renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques mis en place par le PNUD et le FEM a débuté en avril 2011 pour une durée initiale de 4 ans. Il vise à renforcer les capacités institutionnelles du pays à répondre à l'augmentation des risques climatiques en zones côtières. Il propose également de mettre en place des solutions techniques afin d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation des populations côtières aux changements climatiques. Le tableau ci-dessous présente les données caractérisant le projet, notamment les grandes lignes budgétaires.

*Tableau 1. Caractéristiques du projet « renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques »*

Identifiant du projet FEM	PIMS 3971		A l'approbation du projet (millions de USD)	A la fin du projet (millions de USD)
Identifiant du projet PNUD	PID 73302	Financement du FEM	3 500 000	Na
Pays	Haïti	Agence d'exécution (PNUD)	200 000	Na
Région	Amérique Latine et Caraïbes	Autre : ACDI	2 700 000	Na
Domaine d'intervention	Changement climatique	Gouvernement : Ministère de l'Environnement	2 900 000	Na
Objectifs du domaine d'intervention	LDCF	Co-financement autrel	5 180 000	Na
Partenaire d'exécution	Ministère de l'Environnement	Coût total du projet	14,480,000	Na
Autres partenaires impliqués	CNIGS, CIAT, CNSA		Date de signature du document de projet	18/04/2011
			Date de fin prévue	juillet 2015

La mission de revue à mi-parcours s'est déroulée du 30 septembre au 11 octobre 2013 en Haïti. Elle a eu pour but de faire l'état des lieux de l'avancement du projet et de proposer des recommandations pour la seconde phase du projet. Cette évaluation repose sur les critères d'évaluation du FEM, et le tableau suivant récapitule les notes attribuées au regard de ces critères.

Code:

6-HS: Highly satisfactory

R: Relevant

5-S: Satisfactory

NR: Non relevant

4-MS: Moderately satisfactory

L: Likely

3-MU: Moderately unsatisfactory

ML: Moderately likely

2-U: Unsatisfactory

MU: Moderately unlikely

1-HU: Highly Unsatisfactory

U: Unlikely

*Notation suivant les critères d'évaluation du FEM*

1. Suivi et évaluation	Note	2. Mise en place et exécution du projet	Note
Conception du plan de SE	5-S	Qualité de la mise en place du projet par le PNUD	4-MS

Mise en place du plan de SE	2-U	Qualité de l'exécution par le partenaire institutionnel	3-MU
Qualité générale du plan de SE	2-U	Qualité générale de mise en place et d'exécution	4-MS
3. Evaluation des objectifs	note	4. Durabilité	Note
Pertinence	R	Ressources financières	L
Efficacité	3-MU	Aspects sociopolitiques	MU
Effizienz	2-U	Gouvernance et cadre institutionnel	L
Note générale des objectifs	4-MS	Aspects environnementaux	ML
		Probabilité que le projet soit durable	ML

La revue à mi-parcours conclut que le projet est pertinent étant donné l'importance des risques liés aux changements climatiques en Haïti. La conception du projet est judicieuse pour traiter les problématiques d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, et elle mobilise tous les outils nécessaires : capacités institutionnelles, solutions techniques, communication et dissémination des bonnes pratiques. Cependant, la première phase du projet n'a pas été aussi fructueuse que souhaitée. Certes, des solutions techniques en termes de gestion de l'eau ont été mises en place dans deux sites pilotes avec succès, et la sensibilisation des populations quant à la nécessité de tels travaux est en cours. Cependant, les objectifs liés au renforcement des capacités institutionnelles sont encore loin d'être atteints, et on remarque des faiblesses dans la coordination du projet, liées notamment à un manque d'investissement des certains acteurs. Ceci est surtout vrai à l'échelle globale et le projet, jusqu'à présent, est mieux abordé à l'échelle locale.

La mission d'évaluation a par ailleurs permis de constater que le système de suivi et d'évaluation est encore fragile, et donc peu fiable pour l'instant. Il faut profiter du dynamisme découlant du changement d'Equipe de Gestion du Projet (EGP) pour mettre en place un nouveau système de suivi et d'évaluation. La gestion globale du projet doit être consolidée et des propositions pour ce faire sont formulées. L'horizon du projet doit d'ores et déjà être révisé et étendu, et des stratégies d'élargissement du projet sont à envisager. La question de la durabilité des ressources financières pour la période post-projet reste à approfondir : la mission d'évaluation propose des pistes à cet égard. Il est d'autre part souhaitable de mobiliser des compétences supplémentaires au niveau de la coordination du projet, et il est recommandé de renforcer les capacités de l'EGP. Enfin, l'intégration du projet parmi les autres projets est à poursuivre afin de multiplier les synergies. Il est nécessaire d'anticiper tout particulièrement le développement des autres projets du PANA pour en tirer à terme des bénéfices.

## 2 Introduction

### 2.1 Brève présentation du projet

#### 2.1.1 Les Changement Climatiques en Haïti

La République d'Haïti est un pays insulaire d'une superficie de 28 000 km<sup>2</sup> et compte plus de 10 millions d'habitants, dont plus de 85 % en zones côtières (Banque mondiale, 2013). L'économie du pays est basée principalement sur le commerce et la production agricole qui représente plus d'un quart du PIB (Banque Interaméricaine de Développement, 2011). Le climat est de type tropical et fortement marqué par des épisodes cycloniques. Il fait preuve d'une forte hétérogénéité spatiale avec des précipitations annuelles excédant 3 000 mm dans les régions montagneuses du sud-est et atteignant à peine 350 mm dans les plaines du nord-est. La saison des cyclones s'étend de juin à novembre et ces derniers frappent surtout la partie sud du pays.

Haïti subit ces dernières années un réchauffement de son climat. Les scénarios établis au sujet des changements climatiques en Haïti montrent tous un accroissement moyen de la température et des événements météorologiques extrêmes, qu'il s'agisse de sécheresses plus marquées, de précipitations plus violentes, d'ouragans plus dévastateurs ou d'inondations dues à la montée du niveau de la mer. On prévoit une augmentation de température annuelle moyenne à Haïti de 0.8 à 1°C d'ici 2030 et de 1.5 à 1.7 °C d'ici 2060. La pluviosité annuelle est susceptible de baisser de 6 à 20% d'ici 2030.

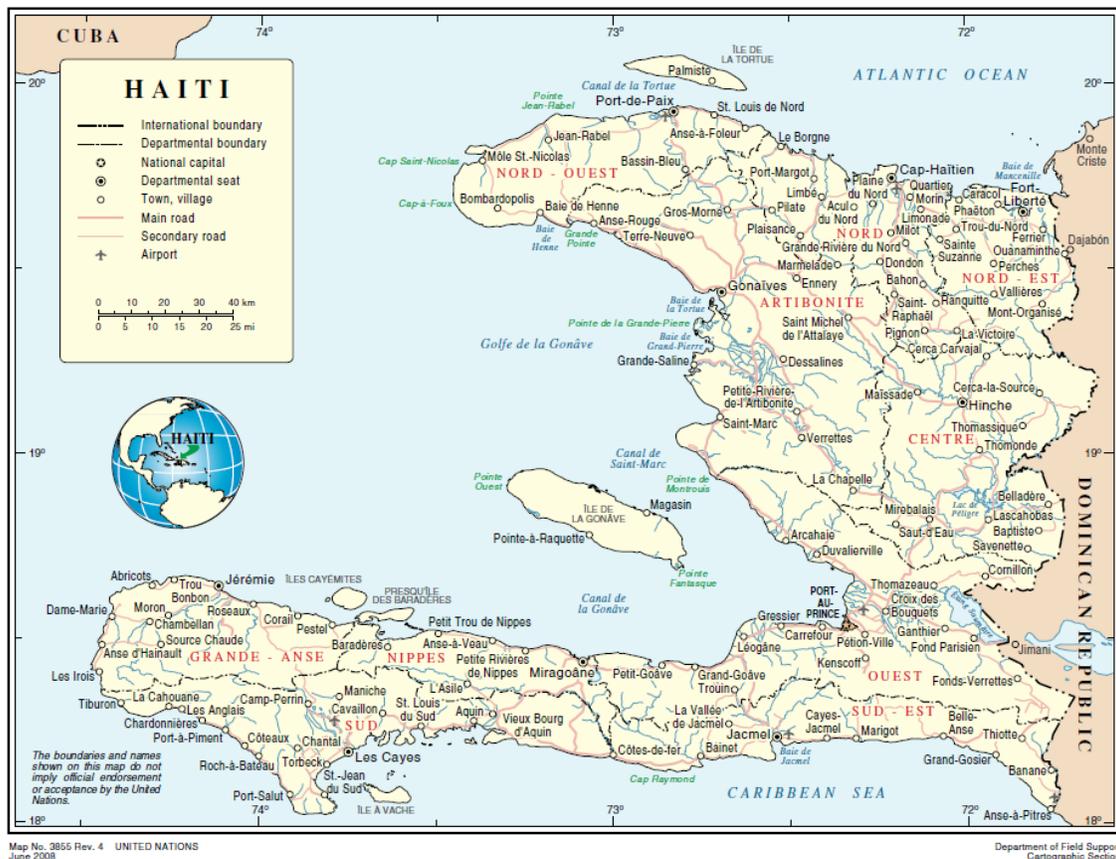


Figure 1. Carte d'Haïti

Les conséquences en termes de pertes de vies humaines, de diminution de la production agricole et d'endommagement des infrastructures sont appelées à devenir de plus en plus graves et, la situation de plus en plus précaire si rien n'est fait. Tous les secteurs clés de l'économie - l'agriculture, les infrastructures, la pêche, la foresterie et le tourisme - sont touchés par ces changements climatiques. Ainsi, l'adaptation aux changements climatiques est un enjeu majeur en République d'Haïti, afin non seulement d'assurer le développement durable du pays mais aussi la sécurité alimentaire aux populations les plus fragiles.

### 2.1.2 Les organes au service de la lutte contre les changements climatiques

La République d'Haïti, consciente de l'enjeu que représentent les changements climatiques, a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 13 juin 1992, l'a ratifié le 25 septembre 1996 et elle est entrée en vigueur le 24 décembre 1996. De plus le Protocole de Kyoto a été ratifié par Haïti le 6 juillet 2005, et est entré en vigueur le 4 octobre 2005. Le pays a réalisé et soumis sa première Communication Nationale à la CCNUCC en janvier 2012.

En cohérence avec ses engagements internationaux, le pays a renforcé ses capacités institutionnelles dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Le Ministère de l'Environnement (MDE) a intégré l'adaptation aux changements climatiques dans ses missions principales. Il a également élaboré un Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), publié en octobre 2006, pour définir des besoins prioritaires et urgents d'adaptation au regard du degré de vulnérabilité des populations et groupes sociaux du pays. Ce document repose sur un diagramme dressant la liste des secteurs les plus vulnérables, et des propositions en matière d'adaptation. Au final, le PANA identifie 8 projets – ou « options » – prioritaires d'adaptation. Le projet de « renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques » résulte des conclusions et recommandations du PANA, notamment au regard de l'option 2 « gestion des zones côtières ». Il s'agit du premier projet mis en place dans le cadre du PANA, et à ce titre, son rôle est essentiel au regard de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques d'Haïti.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision 28/CP.7 de la Conférence des Parties à la CCNUCC lors de la 7<sup>ème</sup> session en novembre 2001 relative à l'élaboration des Programmes d'Actions Nationaux aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), le pays a bénéficié d'un financement du Fonds des Pays les Moins Avancés (LDCF) pour le projet. Ce financement a permis d'identifier des actions urgentes à mettre en œuvre afin de renforcer les capacités du pays en matière d'adaptation et de réduire la vulnérabilité des communautés côtières face aux effets néfastes des phénomènes météorologiques extrêmes et des risques climatiques. La section suivante rappelle les objectifs spécifiques du projet et présente des éléments contextuels de la revue à mi-parcours.

## 2.2 Objectifs et contexte de la revue à mi-parcours

### 2.2.1 Contexte de la revue à mi-parcours

Le projet de renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques a pour objectifs de contribuer i) au développement des capacités de planification et de réponse des secteurs liés aux changements climatiques en s'assurant que les plans de développement nationaux et communaux ainsi que les politiques sectorielles et les budgets associés incorporent les besoins d'adaptation, ii) à l'expertise et au soutien environnemental que les communautés doivent disposer pour s'adapter efficacement aux conditions climatiques défavorables, et iii) au partage d'expériences en adaptation sur le plan local, national et international. Cette revue à mi-parcours intervient après 24 mois de mise en œuvre du projet.

La tutelle du projet est assurée par le Ministère de l'Environnement (MDE), en partenariat avec le PNUD. L'objectif de la mission de revue à mi-parcours a été de vérifier si les objectifs du projet ont été réalisés à l'issue des 4 premiers semestres d'exécution, d'identifier les facteurs qui ont favorisé ou entravé le projet, et de déterminer les leçons à en tirer pour sa poursuite.

Cette mission de revue à mi-parcours a été réalisée du 30 septembre au 11 octobre 2013 par M. Alexandre Borde, consultant international, et auteur de ce rapport. Lors de la mission, les points forts et les faiblesses du projet ont été analysées, le degré d'avancement global et par activité a été évalué à partir de la grille des critères d'évaluation du PNUD et du FEM, et la dynamique et l'importance des retombées du projet ont été appréciées. Finalement, des recommandations ont été formulées à l'ensemble des parties prenantes au projet au travers d'un atelier de restitution et du présent document.

Il est rappelé que les documents produits sont :

- Un rapport initial de mission d'évaluation – revue à mi-parcours daté du 25 septembre 2013,
- Une présentation des résultats préliminaires lors d'un atelier de restitution organisé le jeudi 10 octobre 2013 à Port-au-Prince
- Le présent rapport final de revue à mi-parcours.

La section suivante présente la méthodologie utilisée pour effectuer cette revue à mi-parcours.

### 2.2.2 Calendrier de la mission

Le calendrier de la mission de revue à mi-parcours a fait l'objet d'une réunion préliminaire avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) le jour du démarrage, à savoir le lundi 30 septembre 2013. Il a été décidé d'articuler la mission autour de rendez-vous sur le terrain dans une des deux zones d'intervention du projet, à Jacmel dans le département du Sud-Est, de réunions avec les parties prenantes nationales du projet à Port-au-Prince, et d'un atelier de restitution le 10 octobre à Port-au-Prince. Le calendrier est présenté ci-après :

- 30 septembre 2013 : démarrage de la mission à Port-au-Prince, réunion avec l'équipe du projet au PNUD, préparation des réunions et de la visite de terrain, réunion avec le responsable de l'Unité Environnement du PNUD en Haïti, conférence téléphonique avec le Bureau Régional du PNUD au Panama
- 1<sup>er</sup> octobre 2013 : rencontre avec la Directrice Adjointe – Programme du PNUD en Haïti, réunion avec le CNIGS
- 2 octobre 2013 : réunions avec la CNSA, avec la DPC et avec le CIAT
- 3 octobre 2013 : réunions au Ministère de l'Environnement et au Ministère du Tourisme, et rencontre avec M. Roland Toussaint, ancien Ministre de l'Environnement
- 4 octobre 2013 : réunion au Ministère de l'Economie et des Finances et réunion intermédiaire avec le PNUD
- 5 et 6 octobre 2013 : revue et exploitation des documents et rédaction des premières analyses des consultations et des documents en vue de l'atelier de restitution
- 7 et 8 octobre 2013 : visite de terrain à Jacmel, rencontres avec la Direction de la DINEPA/OREPA Sud, avec la DDE, visite des localités de Cyvadier, et des Orangers et de la commune de Lavallée, rencontre avec les instances du CAEPA de Cyvadier
- 9 octobre 2013 : retour à Port-au-Prince et réunion à l'Université Quisqueya

- 10 octobre 2013 : atelier de restitution des premiers résultats de la mission de revue à mi-parcours à Port-au-Prince
- 11 octobre 2013 : réunion de debriefing suite à l'atelier de restitution et calage du calendrier pour la finalisation du rapport.

### 2.2.3 Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission d'évaluation étaient les suivants :

- évaluer la qualité du projet selon les critères du PNUD-FEM : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.
- évaluer le taux d'exécution au niveau global et par produit ;
- analyser les points forts et les faiblesses de l'exécution du projet ;
- évaluer le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de mise en œuvre ;
- apprécier la synergie entre les indicateurs du cadre logique du projet à ceux du MDE ;
- évaluer la pertinence du projet par rapport aux lignes et aux stratégies du FEM, du PNUD et de la République d'Haïti ;
- émettre des recommandations pour la deuxième phase du projet.

Ces objectifs ont été rappelés et respectés tout au long de la mission par l'évaluateur.

## 2.3 Méthodologie de la revue à mi-parcours

### 2.3.1 Approche adoptée

L'évaluation a consisté à confronter les résultats attendus à l'issue de la première moitié du projet (les 24 premiers mois), tels qu'ils ont été formulés dans le document de projet (ProDoc), aux résultats effectifs, en tenant compte des problématiques qui se sont posées, et des réorientations qui auraient pu survenir.

Le consultant a rencontré les parties prenantes du projet, et est allé sur le terrain, dans le département du Sud-Est à Jacmel. Il a bénéficié d'un accès à l'ensemble des documents de projet, de la collaboration du PNUD et de l'EGP pour répondre aux questions et faciliter le travail de revue à mi-parcours. Ainsi le PNUD a-t-il pris tous les rendez-vous pour le consultant auprès des parties prenantes jugées utiles de rencontrer, aux niveaux local et national. Enfin, une présentation des résultats de la mission de revue à mi-parcours a été organisée le jeudi 10 octobre 2013 et près de 30 participants ont répondu à l'invitation. Des représentants des différentes directions techniques des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que d'autres acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale étaient présents.

L'approche méthodologique pour la revue à mi-parcours s'est articulée autour de critères essentiels, afin d'apprécier pleinement la performance de la conception et de la mise en œuvre des activités du projet.

Les questions qui ont guidé le travail de revue à mi-parcours ont été les suivantes :

- Les objectifs du projet correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires, aux besoins des populations côtières d'Haïti et aux priorités globales des partenaires ? Il s'agit d'évaluer à mi-parcours la pertinence de l'intervention. Sont-ils par ailleurs en harmonie avec les interventions des autres bailleurs ?

- Afin de juger de l'efficacité du projet, quels objectifs ont été partiellement, potentiellement ou pleinement atteints à mi-parcours, en prenant en compte leur importance relative ?
- La mise en œuvre du projet est-elle efficiente ? Les premières retombées ont-elles notamment été obtenues avec le moins de ressources possibles ?
- Sur le plan des résultats, la programmation, le monitoring et l'évaluation sont-ils orientés dans ce sens ?
- Le projet apparaît-il durable ? Ainsi, les efforts d'adaptation seront-ils poursuivis après la fin du projet ? Si oui, avec quelle probabilité sur le long-terme ? Y a-t-il par exemple une responsabilité mutuelle et une bonne appropriation du projet en prévision de la suite ?
- A mi-parcours, voit-on déjà des effets à long terme positifs et/ou négatifs, produits par l'intervention, directement ou indirectement, attendus ou inattendus ? Les premiers impacts sont-ils visibles ?
- Sur le plan de la cohérence et de l'alignement, les activités du projet permettent-elles de réaliser les objectifs de la politique nationale ?
- Enfin, les thèmes transversaux sont-ils pris en compte ?

Par ailleurs, la revue à mi-parcours a été sensible aux approches dites participatives et consultatives. Le fait d'impliquer toutes les parties prenantes a été particulièrement analysé.

Enfin, les résultats de la revue à mi-parcours sont présentés sous forme de recommandations comprenant des suggestions sur la poursuite de la mise en œuvre du projet, et sur sa pérennisation.

### 2.3.2 Les enquêtes de terrain

La zone pilote de Jacmel visitée : l'équipe de revue à mi-parcours a rencontré une majorité de bénéficiaires du projet à Jacmel, notamment les autorités locales et les représentants des communautés de cette zone côtière.

La carte ci-dessous présente les sites visités sur le terrain.



Figure 2. Carte des sites visités par la mission de revue à mi-parcours

Nom de la localité, de la section communale (arrondissement, département)	Méthode de revue à mi-parcours
Les Orangers, Haut Cap-Rouge (Jacmel, Sud-Est)	Visite de terrain et évaluation des documents et autres pièces administratives
Cyvadier, Bas Cap-Rouge (Jacmel, Sud-Est)	Visite de terrain et évaluation des documents et autres pièces administratives
Bourg de Ridoré, La vallée de Jacmel (La vallée de Jacmel, Sud-Est)	Visite de terrain et évaluation des documents et autres pièces administratives

Tableau 2. Evaluation des zones pilotes du projet

Lors de la visite de terrain dans le Sud-Est, un ordre établi a été respecté, avec deux niveaux de rencontres :

- 1) *Réunion avec les entités départementales* : le premier niveau a consisté à rencontrer les entités départementales impliquées dans le projet et basées à Jacmel, à savoir la DINEPA/OREPA SUD et la DDE. Ce temps d'enquête a pu durer de 1h30 à 2h00 par entité rencontrée.
- 2) *Visite des installations de terrain situées en zones côtières* : Le second niveau de visite a permis de voir les réalisations et les aménagements du projet sur le terrain. Cette visite a fait l'objet dans un cas – à Cyvadier – d'une réunion avec les bénéficiaires villageois. La visite des installations a duré entre une et deux heures par localité. L'évaluateur a toujours pu interviewer les bénéficiaires représentant les communautés côtières à Cyvadier, sans être à aucun moment gêné dans son travail d'évaluation.

### 2.3.3 Les enquêtes au niveau central

Le consultant a rencontré les parties prenantes nationales du projet, à plusieurs occasions et dans des contextes différents. Ainsi, il a eu des entretiens bilatéraux avec de nombreuses entités partenaires du projet, en particulier avec le Ministère de l'Environnement (MDE), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Intérieur (Direction de la Protection Civile), le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Agriculture et la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA), le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire (CIAT), et le CNIGS.

Enfin, il est important de souligner la disponibilité du PNUD pour répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation. Les locaux ont été mis à la disposition de l'évaluateur, et une conférence téléphonique a été organisée en début de mission avec le bureau régional du PNUD au Panama. Par ailleurs, le consultant a pu régulièrement échanger avec les responsables du projet au sein de l'Unité Environnement du PNUD en Haïti afin d'avoir une meilleure compréhension des résultats ou des difficultés qui sont apparues au cours des deux premières années du projet, et de la façon dont elles ont pu être surmontées.

### 2.3.4 La réunion de restitution des conclusions de l'EMP

Le jeudi 10 octobre 2013, les parties prenantes locales et nationales ont été conviées à la restitution des premiers résultats de la revue à mi-parcours. Cet atelier de restitution s'est tenu à l'hôtel Montana à Port-au-Prince, de 10h00 à 14h00 en présence de représentants des entités partenaires locales et nationales. La restitution relative à la revue à mi-parcours du projet dit « SNAP » a été faite à cette même occasion.

L'atelier a été introduit par M. Jean-Pierre Moïse au nom du Ministre de l'Environnement le Dr. Jean-François Thomas. Les participants ont pu assister à la présentation des premières conclusions de deux projets distincts : le projet dont le présent rapport est l'objet, et le projet « Système National d'Aires Protégées financièrement soutenable (SNAP) ». En effet, une mission

de revue à mi-parcours de ce dernier projet avait lieu au même moment, réalisée par le Consultant International Benjamin Landreau.

Le choix de présenter les résultats des évaluations à mi-parcours des deux projets s'explique par la volonté de réunir les représentants des Ministères qui suivent souvent les deux projets en même temps. Une articulation en deux séquences, une par projet, a été privilégiée. Chaque séquence a consisté à présenter les premières conclusions de l'évaluation et à répondre aux questions de la salle. Les participants ont ainsi pu réagir et poser des questions à chacun des deux évaluateurs ou apporter des précisions si nécessaire.

### **2.3.5 Equipe d'évaluation**

L'équipe de la revue à mi-parcours était constituée d'un consultant international et chef de mission, Alexandre Borde.

Le calendrier détaillé de la mission et la liste des personnes interviewées sont présentés en annexes.

## 3 Historique et contexte

### 3.1 Préparation de l'intervention

#### 3.1.1 De l'identification des projets prioritaires du PANA à la programmation de l'intervention

A l'issue d'un processus qui a duré plusieurs années, le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques en Haïti (PANA) a été rendu public en octobre 2006. Il a permis de définir une série de 8 options d'adaptation. Parmi celles-ci, l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, la valorisation et la conservation des ressources naturelles ainsi que le renforcement de la sécurité alimentaire sont définies comme prioritaires. A partir de ces options, 14 projets ont été retenus.

Cet exercice a donc conduit à l'élaboration de 14 fiches de projet dans le document PANA de 2006, comprenant un plan de financement des mesures d'adaptation jugées les plus urgentes.

Ce document a servi de base pour la signature d'un accord de financement entre le Gouvernement haïtien, le partenaire de mise en œuvre, à savoir le MDE, et le PNUD pour le financement et la mise en œuvre du projet « renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques », premier projet d'adaptation aux changements climatiques en Haïti.

Il faut aussi rappeler que cette intervention est conforme aux effets escomptés du Cadre Stratégique Intégré (CSI) et du Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) 2013-2016, puisqu'il s'agit de renforcer les capacités des structures nationales et des communautés côtières, en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Enfin, l'intervention a été préparée en respectant les critères d'éligibilité du Fonds des Pays les Moins Avancés (LDCF), géré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF/C.28/18, le 12 mai 2006). Conformément aux orientations du LDCF, le projet adopte une approche programmatique en appui à la gestion des risques climatiques dans les zones côtières les plus vulnérables. D'une durée de 4 ans, le projet a officiellement démarré fin septembre 2011, avec comme partenaire de mise en œuvre du PNUD, le Ministère de l'Environnement (MDE), accompagné du Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS), du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et de la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA).

Le projet proposé a été dès son origine en rapport avec les priorités du pays en ce qui concerne l'augmentation de la résilience des zones côtières de basse altitude les plus vulnérables aux risques climatiques (l'acronyme anglais est *LECZ* pour Low Elevation Coastal Zones).

#### 3.1.2 Identification

Le projet a été formulé en privilégiant les actions de réduction de la vulnérabilité des populations dans les zones côtières très exposées aux conséquences néfastes des changements climatiques. Les zones pilotes dans lesquelles le projet intervient se caractérisent par une vulnérabilité significative aux cyclones, étant sur la trajectoire de ces derniers. Des nombreux dégâts enregistrés dans ces zones, la situation de la zone côtière dans les départements du Sud et du Sud-Est demeure l'une des plus préoccupantes.

Par conséquent, la modernisation de la capacité de prévision et d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières et la nécessité de prendre en compte les impacts des changements climatiques au niveau des communautés et d'investir dans des actions adaptatives ont été proposées.

### 3.1.3 Formulation

Lors de la formulation, il a été mis en avant le besoin de renforcer les capacités des communautés côtières ciblées pour qu'elles s'adaptent aux événements extrêmes et aux impacts des changements climatiques avec des résultats pré-identifiés.

Les résultats attendus du projet ont été formulés autour de quatre axes : i) une meilleure capacité institutionnelle pour répondre aux impacts du changement climatique, ii) la prise en compte des risques climatiques dans les investissements humanitaires et de développement, iii) une meilleure résilience des zones de faible altitude aux changements climatiques, iv) la capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques développées lors du projet.

Cet exercice a conduit à l'élaboration d'un document de projet (ProDoc) en 2010, lequel a été révisé fin 2012/début 2013 dans la perspective d'une contribution financière de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) durant la période 2014-2015.

### 3.1.4 Lancement du projet

Le projet a été lancé officiellement lors d'un atelier organisé à Port-au-Prince le 22 septembre 2011. Dès le départ, les éléments du cadre logique du projet ont été salués pour servir de modèle aux futures initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques (ACC).

Au lancement du projet, les parties prenantes ont fait preuve d'implication en formulant des recommandations par rapport aux rôles et responsabilités des principaux partenaires du projet, par rapport au cadre logique du projet, au suivi-évaluation, et aux principales activités programmées pour la fin 2011 et pour l'année 2012.

Une équipe de gestion du projet (EGP) a enfin été mise sur pied.

Depuis, plusieurs pierres d'achoppement ont contrarié l'optimisme unanime que le projet a connu à son démarrage.

## 3.2 Contexte institutionnel

Au moment de la revue à mi-parcours, le contexte institutionnel est marqué par une situation particulière en ce sens qu'un renforcement de l'EGP est survenu en début de mission d'évaluation, avec l'arrivée de l'ingénieure Dorine Jean-Paul comme Directeur National de Projet (DNP). Dans le même temps, le MDE a nommé un nouveau Coordonnateur du Projet. Lors de la finalisation du présent rapport, il est permis de dire que ces nominations commencent à porter leurs fruits : l'évaluateur a pu par exemple bénéficier de la réactivité du DNP fin 2013/début 2014 pour obtenir des informations financières manquantes au moment de son déplacement en Haïti.

Ce renforcement est essentiel pour significativement accroître la dynamique de mise en œuvre des activités du projet. En effet, le projet a connu, peu de temps après son démarrage, des difficultés institutionnelles et organisationnelles dans le rôle et le positionnement des différents partenaires clés (difficultés liées notamment à la compréhension de l'interface entre l'EGP et le MDE). De surcroît, le projet a pâti entre juin et fin septembre 2013 de l'absence d'un DNP.

La nouvelle structure organisationnelle est analysée au chapitre 7, et il convient au préalable de passer en revue le cadre logique afin d'en analyser les forces et les faiblesses.

## 4 Analyse du Cadre Logique actuel

. Le cadre logique est structuré à partir de l'objectif général du projet, qui est de renforcer les capacités adaptatives des communautés côtières aux changements climatiques. Plusieurs objectifs spécifiques sont ensuite développés, et la mission a analysé chacun des objectifs spécifiques et chacune des interventions prévues pour les atteindre.

Le projet vise à améliorer les capacités institutionnelles du pays pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers, à intégrer la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement, à accroître la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces des changements climatiques à travers des sites pilotes ciblés disposant d'une aide de cofinancement, et à favoriser l'appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises.

Dans cette partie, le cadre logique tel qu'il a été défini dans le document de projet révisé par l'ACDI est examiné. L'état d'avancement des différents indicateurs et le degré d'atteinte des objectifs sont ensuite évalués au chapitre suivant.

### 4.1 Objectifs Spécifiques et produits associés

#### 4.1.1 Objectif 1. Amélioration de la capacité institutionnelle pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers

L'un des objectifs spécifiques du projet vise à améliorer les capacités institutionnelles du pays dans les zones côtières en matière d'ACC. Les interventions proposées lors de la formulation du projet, qui restent d'actualité, visent à acquérir les outils, à disposer des structures politiques et techniques et à mettre en place des mécanismes financiers et des stratégies – par exemple au travers de Plans de Développement de Commune – pour favoriser l'adaptation dans les zones côtières et accroître la résilience des populations rurales aux changements climatiques. La mission estime que ces interventions peuvent permettre, dans une large mesure, d'atteindre l'objectif spécifique d'amélioration des capacités d'adaptation dans ces zones.

Les produits attendus dans le cadre de l'objectif 1 sont les suivants :

- Produit 1.1 : Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) travaille en partenariat avec les agences des différents secteurs (agriculture, Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, etc.) pour mettre en place des systèmes d'alerte instantanée, des plans d'évacuation, des stratégies de redressement des régions touchées et pour réaliser une cartographie des zones vulnérables. Au final, une approche proactive est visée, et non pas réactive.
- Produit 1.2 : Le Gouvernement haïtien constitue un fond d'adaptation aux changements climatiques, qui peut être mobilisé dans les situations d'urgence et de catastrophes naturelles.
- Produit 1.3 : Le CIAT intègre l'adaptation aux changements climatiques à ses plans d'aménagement du territoire côtier.
- Produit 1.4 : Un réseau de partage des données est mis en place pour procurer des informations précises au fournisseur des données de base et aux divers usagers.
- Produit 1.5 : La CNSA intègre l'adaptation aux changements climatiques aux politiques de sécurité alimentaire.

La revue à mi-parcours de ces produits permet de conclure qu'ils sont à même de conduire à une modernisation de la capacité de prévision et de réponse aux changements climatiques dans les

zones côtières et qu'ils renforcent la cohérence de la composante.

#### **4.1.2 Objectif 2. Intégration de la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement**

Conscient du fait que les coûts des catastrophes naturelles et des différents impacts du changement climatique ne peuvent pas être négligés, car ils s'accroissent, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) souhaite les intégrer dans les budgets institutionnels chaque année. Le projet doit aider à la mise en place de la méthodologie à développer à cet effet. Ceci est prévu au cours du premier semestre 2014. D'autre part, il s'agit d'évaluer les différents programmes de développement bilatéraux et multilatéraux en lien avec l'ACC et d'utiliser le résultat de cette étude pour définir un cadre national d'investissements.

Un certain nombre de sources de financements sont à prendre en compte, dont le budget national, des accords bilatéraux de coopération au développement, les programmes d'assistance des agences multilatérales, les interventions des fondations privées, etc. Cet objectif est donc pertinent et incontournable pour parvenir à mobiliser les fonds nécessaires à l'ACC et pour les utiliser le plus efficacement possible.

Deux produits sont attendus pour l'objectif 2 :

- Produit 2.1 : Le MEF développe une méthodologie pour prendre en compte les coûts des changements climatiques dans les budgets institutionnels.
- Produit 2.2 : Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) est encouragé à mettre en place une stratégie nationale pour l'adaptation aux changements climatiques. Celle-ci guidera les coopérations bilatérales et multilatérales au sein et entre les zones côtières en termes de sécurité alimentaire.

L'analyse de ces produits permet de dire que le financement de l'adaptation n'est pas négligé et qu'il est pris en compte dans les choix d'investissements.

#### **4.1.3 Objectif 3. Amélioration de la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces de changements climatiques**

L'objectif 3 du projet se focalise sur la production agricole et la gestion de l'eau. Dans ce but, deux sous-projets sont mis en place. Le premier, dans le Sud-Est, concerne le secteur de l'eau. Il est mené par la DINEPA et le DDE et vise à identifier des sources d'eau et mettre en place des mesures pour augmenter la résilience face aux changements climatiques par une meilleure gestion des ressources en eau. Le deuxième sera mis en place avec l'implication de la CNSA dans le sud du pays en 2014 et 2015 et concerne la tolérance des cultures aux sécheresses. La revue à mi-parcours confirme qu'il est important d'assurer le suivi des événements climatiques tels que les sécheresses puis de trouver des solutions techniques pour améliorer la résistance des cultures aux aléas climatiques. Ces deux projets sont donc stratégiques dans le sens où ils visent l'eau et la production agricole afin de garantir sécurité alimentaire et sécurité de l'approvisionnement en eau.

Pour améliorer la résilience des zones côtières, des sites pilotes et des cofinancements sont mis en place. Les produits prévus dans le document de projet pour l'objectif 3 sont les suivants :

- Produit 3.1 : Les conditions permettent une plus grande résilience des communautés en zones côtières par rapport aux questions de gestion de la ressource en eau et de l'agriculture face aux changements climatiques dans le département du Sud-Est.
- Produit 3.2 : Les conditions permettent une plus grande résilience des communautés en zones côtières grâce à une plus grande tolérance des cultures aux sécheresses dans le

département du Sud.

- **Produit 3.3** : Des mesures concrètes d'adaptation aux changements climatiques en terme de sécurité alimentaire et de sécurité d'approvisionnement d'eau sont mises en place. Ces mesures ont pour conséquences une diversification et un renforcement des moyens de subsistances des populations locales du département du Sud.

Ces produits restent des enjeux prioritaires du fait de la constante nécessité d'adaptation des pratiques agricoles aux conditions environnementales changeantes afin de garantir la sécurité alimentaire et la disponibilité d'eau potable.

#### **4.1.4 Objectif 4. Appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises des activités du projet**

Au démarrage du projet, Haïti ne disposait pas de mécanisme spécifique de diffusion et de partage d'informations des expériences d'adaptation.

Un des objectifs du projet est donc de parfaire la connaissance sur les mécanismes d'adaptation et diffuser ce savoir et les expériences réussies de façon systématique et à une échelle qui soit la plus large possible. Ceci requiert également une documentation systématique des processus en cours, de leurs résultats, des effets et des impacts. Cet objectif pertinent peut permettre de valoriser la contribution du projet dans le cadre de formulation de stratégies, par exemple sectorielles, pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques dans les zones côtières.

- **Produit 4.1** : Les connaissances apportées par le projet en termes de résilience aux changements climatiques sont diffusées grâce à l'élaboration de guides et de « boîtes à outils » auprès des parties prenantes, des municipalités et des communautés locales.
- **Produit 4.2** : Un programme de gestion des données liées aux risques climatiques est développé au sein des organismes suivants : CNIGS, ONEV, CIAT.
- **Produit 4.3** : Un site internet est développé pour diffuser les connaissances.
- **Produit 4.4** : Un mécanisme d'apprentissage et d'enseignement est mis en place pour diffuser les connaissances en termes d'adaptation aux changements climatiques.

Grâce à ces produits, les enseignements du projet et les bonnes pratiques mises en évidence peuvent s'ancrer dans les mentalités et rapprocher les décideurs des communautés locales pour gérer au mieux les impacts des changements climatiques.

## 4.2 Indicateurs et risques supposés

### 4.2.1 Indicateurs et risques tels qu'ils sont présentés dans le document de projet

Au sein du cadre logique d'intervention du projet, des indicateurs vérifiables sont proposés, qui sont rappelés et analysés. Le cadre logique propose deux indicateurs généraux qui sont les suivants :

- Nombre de départements intégrant les risques liés au CC dans leurs plans départementaux
- Nombre de ministères, de municipalités, de communautés et d'instituts de recherche mettant en place des activités d'ACC

Pour chaque objectif, un certain nombre d'indicateurs ont été définis.

#### **Objectif 1 : Amélioration des capacités institutionnelles pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers**

Les indicateurs mis en place pour atteindre cet objectif sont :

- Part du budget allouée à l'ACC dans des plans des différents ministères concernés, du CIAT, SNGRD, CNSA et MARNRD
- Pourcentage de communes qui ont publié un plan d'évacuation d'urgence
- Nombre de plans de développement locaux qui intègrent l'ACC (estimation des besoins d'investissements, actions de renforcement des capacités)

Même si toutes les activités décrites sont réalisées de manière optimale, certains risques peuvent empêcher l'atteinte de cet objectif. Parmi ceux-ci figure le risque d'une coordination insuffisante entre les ministères. La stabilité politique du pays est aussi à considérer.

#### **Objectif 2 : Intégration de la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement**

Les indicateurs définis sont les suivants :

- Pourcentage de projets d'investissement nationaux intégrant les risques liés au climat. Les investissements financés dans le cadre du projet sont évalués
- Pourcentage d'organisations humanitaires et de développement qui prennent en compte les risques climatiques dans leurs projets

Il existe un risque élevé que cet objectif soit difficilement mesurable du fait d'un manque d'information ou de communication de certains organismes et à cause de capacités techniques limitées de la part des institutions nationales en matière de SE. La revue à mi-parcours a permis de prendre conscience des limites à vouloir quantifier certains résultats, sans pour autant en conclure que cette quantification n'avait plus lieu d'être.

#### **Objectif 3 : Amélioration de la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces de changements climatiques**

Pour évaluer le degré de réalisation de l'objectif, les indicateurs suivants sont proposés :

- Prise de conscience et capacité de réponse aux changements climatiques et à ses impacts, particulièrement dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture
- Nombre de technologies dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mises en place dans les zones ciblées.
- Renforcement des capacités à faire face aux risques climatiques et à améliorer la sécurité alimentaire dans les zones rurales côtières. Le nombre de personnes engagées dans des activités allant dans ce sens est mesuré.

- Nombre de femmes en zones rurales bénéficiant de formation sur le changement climatique et sur l'utilisation de solutions techniques dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
- Nombre de femmes possédant du bétail ou participant à des activités économiques de diversification

Le risque lié à cet objectif est l'instabilité politique et la dégradation de la situation sanitaire qui pourraient nuire au bon fonctionnement du projet. La probabilité d'un tel risque a été qualifiée de moyenne. Le fait que des indicateurs qualitatifs aient été définis dans le cadre logique est pertinent compte tenu de la difficulté de mesurer par exemple le renforcement des capacités ou son contraire, l'instabilité politique, de façon chiffrée.

#### **Objectif 4. Appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises des activités du projet**

Pour ce objectif, le cadre logique propose les indicateurs suivants :

- Nombre de leçons apprises suite au projet en termes de gestion des risques climatiques dans les zones côtières. Une banque de données est mise au point pour permettre un accès local, national et international aux informations liées au projet.
- Nombre d'hommes et de femmes qui ont accès aux pratiques et aux leçons apprises générées par le projet. Cet indicateur est mesuré grâce à des enquêtes.
- Nombre de leçons apprises et divulguées grâce à la plateforme ALM et à d'autres réseaux régionaux.
- Pourcentage d'outils développés et disséminés pour la réplique des bonnes pratiques via les réseaux des femmes.

Les indicateurs sont adéquates pour mesurer la performance du projet au regard de l'objectif recherché. Sur le plan des risques signalés, le plus élevé concerne le cadre organisationnel. Force est de constater que les récents problèmes organisationnels au sein des structures institutionnelles ont conduit au ralentissement de la diffusion de l'information.

#### **4.2.2 Une nécessaire prudence lors de l'interprétation des indicateurs**

Dans l'ensemble, les indicateurs proposés sont pertinents. Ils font apparaître clairement tous les aspects à prendre en compte pour mesurer efficacement les progrès réalisés grâce aux appuis du projet. Néanmoins, certaines formulations dans l'intitulé de l'indicateur méritent des améliorations dans la forme.

Il faut par ailleurs être prudent de ne pas systématiquement assimiler les bénéficiaires en zones côtières à l'ensemble de la population de chaque localité côtière. Parallèlement au nombre d'hommes et de femmes qui ont accès aux pratiques et aux leçons apprises grâce au projet, il peut aussi être intéressant de calculer le taux de pratiques des mesures par rapport à l'effectif de chaque communauté côtière ou de chaque localité. Cela donne une meilleure idée de l'impact du projet.

#### **4.2.3 Proposition de reformulation de certains indicateurs**

Cette partie traite de la formulation de l'intitulé des indicateurs et de leur contenu et suggère des reformulations pour certains d'entre eux.

*Commentaires sur les indicateurs et reformulations proposées*

	<b>Indicateur (formulation du ProDoc)</b>	<b>Commentaires</b>
<p>Objectif général :</p> <p>Renforcer les capacités d'adaptation des populations et des secteurs productifs dans les zones côtières pour faire face à l'augmentation des risques de changement climatique</p>	<p>Nombre de départements intégrant les risques liés au CC dans leurs plans départementaux</p> <p>Nombre de ministères, de municipalités, de communautés et d'instituts de recherche mettant en place des activités d'ACC</p>	<p>Pas de modification requise</p>
<p>Objectif 1 :</p> <p>Amélioration de la capacité institutionnelle pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers</p>	<p>Part du budget allouée à l'ACC dans des plans des différents ministères concernés, du CIAT, SNGRD, CNSA et MARNRD</p> <p>Pourcentage de communes vulnérables qui ont publié un plan d'évacuation d'urgence tenant compte des risques climatiques</p> <p>Nombre de plans de développement locaux qui intègrent l'ACC (estimation des besoins d'investissements, actions de renforcement des capacités)</p>	<p>Il serait judicieux de séparer l'indicateur 3 en faisant des distinctions :</p> <p>3.1. Institutions clés (CIAT, Primature, MARNDR, MDE, MPCE, , CNIGS, ONEV, CNSA, etc.) formées sur l'ACC</p> <p>3.2. Institutions clés (CIAT, Primature, MARNDR, MDE, MPCE, , CNIGS, ONEV, CNSA, etc.) intégrant l'ACC dans leurs plans de développement</p> <p>En effet, certaines institutions peuvent avoir bénéficié d'une formation sans pour autant avoir agi en interne avec un plan de développement idoine.</p>
<p>Objectif 2 :</p> <p>Intégration de la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement</p>	<p>Pourcentage de projets d'investissement nationaux intégrant les risques liés au climat. Les investissements financés dans le cadre du projet sont évalués</p> <p>Pourcentage d'organisations humanitaires et de développement qui prennent en compte les risques climatiques dans leurs projets</p>	<p>Le nombre de projets d'investissements et d'aides de bailleurs de fonds internationaux intégrant l'ACC dans leurs financements sont certes des indicateurs positifs tangibles. Cependant, il semble qu'un travail de prise de conscience au niveau gouvernemental des impacts économiques des risques climatiques soit nécessaire afin d'inciter à mobiliser des fonds pour cette cause. Or cet aspect n'est pas évalué à l'aide d'un indicateur.</p>

<p>Objectif 3 : Amélioration de la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces de changements climatiques</p>	<p>Prise de conscience et capacité de réponse aux changements climatiques et à ses impacts, particulièrement dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Nombre de technologies dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mises en place dans les zones ciblées.</p> <p>Renforcement des capacités à faire face aux risques climatiques et à améliorer la sécurité alimentaire dans les zones rurales côtières. Le nombre de personnes engagées dans des activités allant dans ce sens est mesuré.</p> <p>Nombre de femmes en zones rurales bénéficiant de formation sur le changement climatique et sur l'utilisation de solutions techniques dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.</p> <p>Nombre de femmes possédant du bétail ou participant à des activités économiques de diversification.</p>	<p>L'indicateur 1 est difficile à chiffrer. Il faut simplifier sa formulation. Le nombre de personnes bénéficiant de formations dans chacun des secteurs concernés (eau, agriculture) ou plus simplement encore le nombre de formations dispensées dans chacun de ces secteurs peuvent servir d'indicateurs.</p> <p>L'indicateur 2 doit aussi être reformulé pour rendre compte du nombre de personnes bénéficiant des solutions techniques mises en place dans chacun des domaines concernés</p>
<p>Objectif 4. Appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises des activités du projet</p>	<p>Nombre de leçons apprises suite au projet en termes de gestion des risques climatiques dans les zones côtières. Une banque de données est mise au point pour permettre un accès local, national et international aux informations liées au projet.</p> <p>Nombre d'hommes et de femmes qui ont accès aux pratiques et aux leçons apprises générées par le projet. Cet indicateur est mesuré grâce à des enquêtes.</p> <p>Nombre de leçons apprises et divulguées grâce à la plateforme ALM et à d'autres réseaux régionaux.</p> <p>Pourcentage d'outils développés et disséminés pour la réplique des bonnes pratiques via les réseaux des femmes.</p>	<p>Les indicateurs sont adéquates pour mesurer la performance du projet au regard de l'objectif recherché. Seul, le dernier indicateur - le nombre de leçons apprises grâce au projet - semble difficilement chiffrable. L'indicateur 1 peut être reformulé en « existence de forums, de réseaux de partage des connaissances et d'une base de données disponible pour tous regroupant les données locales et nationales liées au projet ».</p>

Etant donné la difficulté à établir un plan de suivi-évaluation, il faut de manière générale chercher à simplifier les indicateurs afin qu'ils soient plus facilement mesurables.

## 4.3 Hypothèses

### 4.3.1 Confrontation des hypothèses lors de la conception du projet et des risques

Au moment de la conception du projet, plusieurs postulats ont été affirmés. Ainsi, il est supposé que :

- Les localités côtières pilotes acceptent de s'impliquer dans le projet et de prendre la responsabilité de son exécution ;
- Les mesures efficaces d'ACC soient reproduites ;
- Des capacités d'adaptation appropriées sont mises en place pour s'assurer du caractère durable des activités du projet au-delà du temps prévu.

Ces hypothèses ont toutefois été formulées en tenant compte du fait qu'il pourrait y avoir quelques problèmes à ces niveaux. Ainsi le document de projet comprend-il une analyse des risques. L'annexe 1 du document de projet énumère ces risques potentiels.

La revue à mi-parcours a été l'occasion d'étudier la situation, par exemple les risques identifiés au départ, et ce qu'il en est à mi-parcours. Les facteurs de risque complémentaires sont inclus dans la section des handicaps énumérée et sont généralement représentées par les risques indiqués au dessous. La plupart des risques sont de nature organisationnelle (c'est-à-dire liés aux capacités institutionnelles et individuelles). En résumé, les dix risques clefs suivants ont été identifiés :

- 1) L'apparition de catastrophes naturelles extrêmes : tempêtes, inondation, grande sécheresse (risques environnementaux)
- 2) La faiblesse de la capacité d'exécution et/ou institutionnelle (risques organisationnels)
- 3) La mise en œuvre des arrangements dépendant des capacités institutionnelles (risques organisationnels)
- 4) Le manque d'engagement du Gouvernement haïtien et de volonté politique (risques politiques)
- 5) Des désaccords dans la vision stratégique, la planification et la communication (risques stratégiques)
- 6) Des changements politiques dans les institutions clef du projet (risques organisationnels)
- 7) Une instabilité politique et un changement du Gouvernement (risques politiques)
- 8) La complexité technique et la nouveauté du sujet pour la plupart des ministères impliqués dans le projet (risques techniques)
- 9) De nouvelles réglementations et de nouvelles politiques de développement imprévues (risques politiques)
- 10) La remise en question de la direction du projet par certains partenaires (risques organisationnels et stratégiques)

#### 4.3.2 Une continue gestion des risques

Les mesures de réduction de chaque risque énoncé précédemment sont spécifiées dans la rubrique sur les risques.

S'agissant de la gestion des risques dans la mise en œuvre du projet, la mission de revue à mi-parcours a pu se rendre compte de la difficulté de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques identifiées. Il est nécessaire que l'EGP fasse un suivi régulier de ces risques et rende compte de leurs niveaux dans les rapports élaborés périodiquement.

Parmi, les risques cités dans la partie 4.3.1, ce sont les risques organisationnels qui sont le plus à craindre, comme l'a enseigné la première phase du projet. Sur le plan technique, aucune grande difficultés n'a été identifié. Parmi les risques potentiels, celui d'une non-acceptation des solutions techniques proposées par les populations locales a toutefois été sous-estimé. Des réticences se sont fait sentir ; elles ont pu être levées par des actions de sensibilisation. La légitimité des responsabilités du MDE a été remise en cause par certains, et ces derniers sont d'avis de rapprocher le projet du MARNDR. Cela fait référence au risque 10) identifié ci-dessus.

La seconde période du projet sera certainement confrontée aux mêmes risques que ceux qui étaient anticipés. Leur caractère essentiellement politique et organisationnel conduit à

recommander une implication plus forte de la part de l'EGP sur ces questions, avec un appui au cas par cas du PNUD.

## 5 Mise en œuvre et réalisations

Cette partie indique l'état d'avancement du projet pour chaque objectif fixé dans le document de projet et pour chaque indicateur choisi pour suivre l'évolution du projet. Les difficultés rencontrées sont détaillées pour chaque objectif, accompagnées de recommandations pour les surmonter.

### 5.1 Objectif 1 : Amélioration des capacités institutionnelles pour planifier et répondre à l'augmentation des risques côtiers

#### 5.1.1 Etat d'avancement

##### 5.1.1.1 **Produit 1. Mise en place d'un système d'alerte, de plans d'évacuation, de stratégies de redressement des zones touchées et cartographie des zones vulnérables**

Dans le scénario de référence, des actions sont entreprises en matière de gestion des risques et des désastres, avec notamment la mise en place de comités de protection civile par la Direction de la Protection Civile (DPC). Ces structures regroupent les autorités locales, les institutions gouvernementales et quelques acteurs privés et permettent une gestion des risques plus locale et ce fait plus efficace. Au-delà de ce scénario de référence, ce produit vise à intégrer les questions de vulnérabilité aux changements climatiques afin de mieux anticiper les événements météorologiques extrêmes. Au moment de la revue à mi-parcours, ce produit n'a pas encore été délivré.

##### 5.1.1.2 **Produit 2. Constitution d'un fond d'adaptation aux changements climatiques à utiliser en situation d'urgence**

Des discussions sont en cours avec le Ministère de l'Economie et des Finances afin de constituer un fond d'adaptation aux changements climatiques. Ce fond serait alloué aux secteurs particulièrement touchés par les changements climatiques ainsi qu'aux ministères et aux institutions techniques afin d'augmenter leurs capacités de réaction face aux changements climatiques. Ce produit reste à délivrer.

##### 5.1.1.3 **Produit 3. Prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans d'aménagement du territoire**

Des efforts ont été menés dans le cadre du projet, avec notamment des séminaires et des formations techniques destinés aux autorités locales en vue d'intégrer l'ACC dans les stratégies locales d'aménagement du territoire. Plusieurs sessions se sont focalisées sur des enjeux clef de l'aménagement des zones agricoles et sur les questions de gestion de l'eau par les communautés villageoises en zones côtières. Quatre séminaires de prise de conscience des risques ont été mis en place pour les autorités locales et des représentants du Gouvernement et douze formations techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la finance ont été menées. Les visites de terrain effectuées lors de la revue à mi-parcours ont confirmé que ces ateliers de formation ont été fructueux. Il est recommandé que de tels ateliers soient encore organisés au cours de la seconde période du projet.

##### 5.1.1.4 **Produit 4. Mise en place d'un réseau de partage de données**

Les formations ont déjà été réalisées ou sont en cours d'organisation afin de partager les expériences dans les secteurs aussi variés que la finance, l'agriculture ou l'eau.

Cependant, une base de donnée accessible à tous les utilisateurs et regroupant toutes les informations et les mesures locales fait encore défaut. Ce produit ne devrait pas poser de difficulté à être mis en place et l'évaluation recommande à l'EGP de mettre ce réseau en place à courte échéance.

##### 5.1.1.5 **Produit 5. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de sécurité alimentaire**

La CNSA a mené des actions encourageantes en vue d'intégrer l'ACC au sein des politiques de sécurité alimentaire. Elle a notamment initié la mise en place d'un modèle prévisionnel des rendements agricoles dans le but d'améliorer les systèmes d'alerte précoce en cas de crise

alimentaire. Le modèle prendra en compte les manifestations du changement climatique. Au moment de l'évaluation, le modèle n'est pas encore disponible et la phase de recueil des données est en cours, pour une application dans le département du Sud. Le modèle devrait être fonctionnel en mai 2014.

La mise en place d'un tel modèle nécessite un travail de terrain afin de récolter les données relatives aux changements climatiques avec les observatoires départementaux. Des formations auprès des acteurs locaux afin de sensibiliser les populations sur l'importance des impacts climatiques sur la sécurité alimentaire sont aussi réalisées. Ces dernières sont notamment destinées aux agriculteurs, aux commerçants, aux représentants des institutions gouvernementales ainsi qu'aux collectivités territoriales.

### 5.1.2 Indicateurs

Les indicateurs les plus représentatifs de l'amélioration des capacités institutionnelles sont ceux liés au Produit 1, avec notamment le nombre de communes ayant mis en place un plan d'évacuation d'urgence. Or, les actions correspondantes ont pour l'instant été peu développées.

Une première phase de sensibilisation et de communication a été nécessaire pour prendre conscience de l'importance des capacités institutionnelles dans l'ACC.

Sur la base des entretiens menés lors de la mission de terrain, il apparaît que cette première phase s'est bien déroulée et que les actions envisagées dans l'optique du Produit 1 sont maintenant à engager.

*Tableau 3. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif global et à l'objectif 1 en octobre 2013*

<b>Indicateur</b>	<b>Cible pour la fin du projet</b>	<b>Etat actuel (octobre 2013)</b>
Nombre de départements intégrant les risques liés aux CC dans leurs plans départementaux	Tous les départements intègrent le CC dans leurs plans de développement	4 départements sur 10 travaillaient à l'intégration des CC dans leurs plans de développement. Situation actuelle inconnue.
Nombre de ministères, de municipalités, de communautés et d'instituts de recherche mettant en place des activités d'ACC	50% des ministères mettent en place de telles activités	Deux ministères (Environnement et Agriculture), 4 communes, 4 institutions techniques (DINEPA, ONEV, CNIGS et CNSA) et une université ont commencé la mise en place de ces actions
Part du budget alloué à l'ACC dans les plans des différents ministères concernés, du CIAT, SNGRD, CNSA et MARNRD	Tous les acteurs suivants allouent un budget à des mesures d'adaptation précises : CIAT, MDE, MPCE, MARNDR, SNGRD, CNIGS, DINEPA, ONEV, CNSA	Discussions en cours avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour la constitution d'un fond d'adaptation aux changements climatiques
Pourcentage de communes qui ont publié un plan d'évacuation d'urgence.	30 communes ont adaptées leur système d'alerte précoce à des risques climatiques plus élevés et ont intégrées le CC dans leur plan de développement communal.	Inconnu, mais sans doute moins de 30.
Nombre de plans de développement locaux intégrant l'ACC dans leurs plans et ayant estimé les investissements nécessaires dans ce domaine	Les principales institutions de développement (CIAT, Primature, MARNDR, MDE, MPCE, CNIGS, ONEV, CNSA) sont entraînées à	Les autorités locales ont bénéficiées d'une formation technique en vue d'intégrer l'ACC dans les stratégies locales d'aménagement du

	l'ACC et ont installées des solutions techniques pour l'ACC comme le suggère le PANA.	territoire. 4 séminaires de prise de conscience des risques mis en place avec les autorités locales et des représentants du gouvernement 12 formations techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la finance ont été menées.
--	---------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 5.1.3 Difficultés

#### 5.1.3.1 L'amélioration des capacités institutionnelles à réagir au changement climatique, un processus chronophage

Une prise de conscience de l'importance des capacités institutionnelles dans l'ACC a été nécessaire avant d'engager les actions qui augmentent réellement les capacités institutionnelles. La sensibilisation est donc une étape préalable délicate et chronophage qu'il ne faut pas sous-estimer. Par conséquent, les résultats sont encore loin d'être atteints mais les efforts entrepris sont encourageants.

#### 5.1.3.2 Le difficile choix de l'échelle à laquelle il faut œuvrer

La plupart des activités de l'Objectif 1 se sont focalisées sur l'échelle locale (communes côtières, différents acteurs institutionnels locaux). Ce choix est stratégique puisqu'il permet de prendre en compte les caractéristiques géographiques et socio-économiques locales dans la mise en place des différentes actions. Ces dernières sont ainsi mieux adaptées au terrain et plus efficaces.

Cependant, la coordination de ces actions est insuffisante à l'échelle nationale et la vision globale des actions entreprises et de celles à entreprendre reste hasardeuse. Le cadre politique national pour faire face aux changements climatiques devrait être le principal levier d'action pour augmenter les capacités institutionnelles du pays, ce qui n'est pas encore le cas à ce stade.

Un programme d'actions coordonné par l'EGP et le MDE doit être considéré pour s'attaquer aux différentes échelles simultanément (échelles locale, départementale et nationale).

### 5.1.4 Recommandations

#### 5.1.4.1 Poursuivre les actions d'information et développer les actions les plus effectives à l'échelle locale

Les actions effectives décrites dans le Document de Projet sont maintenant prioritaires (système d'alerte rapides, plans d'évacuation, stratégies de redressement des zones touchées et cartographie des zones vulnérables). Il convient d'agir à la fois sur la prévention des catastrophes et sur la réponse à ces dernières en cas de crise.

#### 5.1.4.2 Intégrer les actions locales au niveau national

Il est nécessaire de s'attacher à intégrer au niveau central les résultats locaux obtenus et à capitaliser sur ces acquis. Cela suppose un flux d'information des collectivités locales vers l'Etat, en priorité le MDE, mais aussi un flux d'instructions et de recommandations du MDE vers les collectivités. Autrement dit, une capitalisation et une mutualisation des activités entreprises à l'échelle locales est nécessaire.

#### 5.1.4.3 Utiliser au maximum les outils déjà mis en place

Les capacités institutionnelles font intervenir un cadre législatif en matière d'adaptation aux changements climatiques. En 2006, un décret-cadre a été adopté afin d'intégrer les risques climatiques dans les stratégies d'aménagement du territoire. Même si une telle réglementation n'est pas suffisante, elle constituerait déjà un outil non négligeable... si elle était appliquée.

A plus long terme, il convient de développer des outils réglementaires plus performants et plus ciblés sur l'adaptation aux changements climatiques.

## 5.2 Objectif 2 : Intégration de la gestion des risques climatiques dans les cadres d'investissement humanitaires et de développement

### 5.2.1 Etat d'avancement

#### 5.2.1.1 Produit 1. Prise en compte des coûts du changement climatique dans les budgets institutionnels

Alors qu'au début du projet, aucune politique de développement n'intégrait l'adaptation aux changements climatiques (ni dans le plan de récupération suite aux catastrophes naturelles, ni dans le plan national de réduction de la pauvreté), à l'heure actuelle, on peut estimer à 10% les politiques de développement nationales prenant en compte l'ACC.

Même si l'allocation des budgets institutionnels pour l'adaptation aux changements climatiques reste floue, la tendance est positive.

#### 5.2.1.2 Produit 2. Mise en place d'une stratégie nationale pour l'adaptation au changement climatique par le MPCE

Les donateurs tels que la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque mondiale ou l'Union Européenne (UE) ont pris en compte ces derniers temps l'ACC dans leurs programmes d'action de 3 à 5 ans en Haïti.

Le processus est donc en bonne voie. Le MPCE est sur le chemin du progrès pour gérer de manière optimale les ressources disponibles. Néanmoins, aucune stratégie nationale pour l'ACC n'a encore été élaborée par le MPCE.

### 5.2.2 Indicateurs

Le nombre de projets d'investissements et d'aides de bailleurs de fonds internationaux intégrant l'ACC dans leurs financements sont des indicateurs positifs tangibles. Cependant, il semble qu'un travail de prise de conscience au niveau gouvernemental des impacts économiques des risques climatiques soit nécessaire afin d'inciter à mobiliser des fonds pour cette cause. Or cet aspect n'est pas évalué à l'aide d'un indicateur.

Tableau 4. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 2 en octobre 2013

Indicateur	Cible pour la fin du projet	Etat actuel (octobre 2013)
Pourcentage de projets d'investissement nationaux intégrant les risques liés aux CC.	50% des programmes de reconstruction d'Haïti incluent l'ACC dans leurs budgets. 100% des politiques de développement nationales ont un budget alloués à l'ACC	10% les politiques de développement nationales prennent en compte l'ACC dans leurs budgets. Ainsi, la CNSA intègre l'ACC au sein des politiques de sécurité alimentaire. Elle vas ainsi mettre en place d'un modèle prévisionnel des rendements agricoles prenant en compte les manifestations des CC.
Pourcentage d'organisations humanitaires et de développement qui prennent en compte les risques climatiques dans leurs projets.	60% des donateurs font de l'ACC une priorité dans leurs plans d'investissement.	Les bailleurs de fonds (BID, Banque mondiale, UE) indiquent tous prendre en compte l'ACC dans leurs investissements (pourcentage inconnu)

### 5.2.3 Difficultés

#### 5.2.3.1 Une prise de conscience des conséquences économiques des changements climatiques encore trop superficielle

L'ampleur des conséquences des changements climatiques en termes économiques n'est encore bien estimée en Haïti malgré une volonté marquée du MEF de progresser sur ce sujet.

La comparaison entre les coûts d'adaptation et les coûts de reconstruction en cas de catastrophes climatiques n'est pas systématiquement réalisée, mais la prise de conscience du MEF n'est pas anodine. Le calcul des coûts engendrés les catastrophes naturelles (par exemple en % du PIB) est primordial pour mobiliser des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques et les allouer de façon appropriée.

#### 5.2.3.2 Un usage sous-optimal des ressources mobilisées

Face à l'urgence de la situation, on constate que des fonds dédiés à l'ACC sont de plus en plus souvent mobilisés.

Pour autant, une stratégie pour utiliser ces fonds à bon escient n'est pas clairement définie par le MPCE. Face au problème émergeant qu'est le changement climatique, le MPCE manque encore d'expérience et il est recommandé d'appuyer ce ministère pour l'aider à progresser en ce sens.

#### 5.2.3.3 La mobilisation des ressources financières sur le long terme

Les opérations de réponse à une catastrophe naturelle mobilisent des sommes conséquentes, et il serait judicieux d'investir ces ressources financières en amont, de manière préventive, afin de bénéficier de leurs effets positifs dans la durée.

S'il est compréhensible qu'il soit difficile de passer d'une approche réactive à une approche proactive dans un pas de temps court, le projet joue un rôle majeur pour permettre cette mobilisation des ressources financières dans la durée.

### 5.2.4 Recommandations

#### 5.2.4.1 Renforcer la prise de conscience des conséquences économiques des changements climatiques

Les changements climatiques ont des impacts économiques que le Gouvernement haïtien ne doit pas négliger. Les destructions provoquées par les inondations, les cyclones, les sécheresses ou l'érosion côtière occasionnent des coûts de reconstruction qu'il convient de prendre en compte dans la répartition du budget de l'Etat. Une telle prise de conscience induira une allocation de la ressource financière plus importante pour les projets d'adaptation aux changements climatiques, ou de façon transversale dans les politiques sectorielles.

L'adaptation doit enfin être perçue comme un levier d'action pour combattre la pauvreté. Pour cela, des formations ou des séminaires peuvent encore être organisés afin de renforcer l'expertise économique sur ce sujet.

#### 5.2.4.2 Persévérer dans la mise en place d'une stratégie nationale pour l'adaptation aux changements climatiques par le MPCE

Cette stratégie doit être définie clairement et doit offrir plus de visibilité aux bailleurs de fonds. Elle aura pour conséquence une meilleure efficacité dans l'utilisation de la ressource financière ainsi qu'un cadre qui encourage les donateurs à allouer plus de fonds pour l'ACC.

Des synergies entre les différents projets financés peuvent être recherchées afin d'augmenter l'efficacité des investissements.

## 5.3 Objectif 3 : Amélioration de la résilience des zones côtières de basse altitude face aux nouvelles menaces de changements climatiques

### 5.3.1 Etat d'avancement

#### 5.3.1.1 Produit 1. Plus grande résilience dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture face au changement climatique

Dans le domaine de la gestion de l'eau, les travaux sont en cours de réalisation sous la direction de la DINEPA/OREPA Sud. Le projet de réhabilitation de Cyvadier se déroule comme prévu. Actuellement, le réservoir ainsi que les kiosques de distribution d'eau sont construits. Selon les documents, 11 500 plantules d'arbres ont été plantées. Les travaux supposent en parallèle des actions de sensibilisation des populations locales pour expliquer l'objectif des travaux et vaincre ainsi leur résistance, lesquelles actions ont été engagées.

#### 5.3.1.2 Produit 2. Plus grande tolérance aux sécheresses dans les zones côtières du sud

Ce produit doit être livré durant la seconde moitié du projet. Par conséquent, l'activité n'a pas encore démarré.

#### 5.3.1.3 Produit 3. Mise en place de mesures concrètes d'adaptation aux changements climatiques en termes de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau.

Les deux premières années ont surtout été consacrées à l'approvisionnement en eau quand on aborde la mise en place de mesures concrètes. Ces mesures sont menées dans le département du Sud-Est.

En parallèle des ouvrages construits par le projet dans les trois localités ciblées, les partenaires locaux du projet travaillent à l'appropriation de ces ouvrages à partir de mesures simples et concrètes avec les communautés côtières. Ainsi, à Cyvadier, le CAEPA participe-t-il aux travaux de construction et gère les demandes de connexion des populations usagères.

### 5.3.2 Indicateurs

Au départ, 90 demandes de connexion au réseau d'eau potable avaient été adressées à Cyvadier au CAEPA. Avec l'avancée des travaux, ce chiffre est monté à 395 dossiers de demande.

Tableau 5. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 3 en octobre 2013

Indicateur	Cible pour la fin du projet	Etat actuel (octobre 2013)
Prise de conscience et capacité de réponse aux changements climatiques et à ses impacts, particulièrement dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture	100% des activités de sensibilisation dans toutes les communes des sites pilotes réalisées	Ateliers de partage des expériences dans les secteurs de la finance, l'agriculture et l'eau.
Nombre de technologies dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mises en place dans les zones ciblées.	Les investissements nécessaires dans les domaines de l'eau et de l'agriculture sont identifiés et des solutions techniques adaptées sont installées.	Deux projets pilotes en cours (Cyvadier et Lavallée) sous la direction de la DINEPA/OREPA Sud Discussions techniques pour lancer de nouveaux projets pilote.
Renforcement des capacités à traiter les risques liés aux CC et à la sécurité alimentaire au sein des zones d'habitations rurales sur la côte. Estimation par le nombre de personnes engagées dans des activités de	Les investissements nécessaires dans les domaines de la sécurité alimentaire sont identifiés au niveau des sites pilotes et un système de suivi est en place pour guider les solutions techniques à mettre en place au niveau des zones ciblées	Prévu pour la seconde phase du projet.

résilience aux CC	et des populations vulnérables ciblées	
Nombre de femmes en zones rurales bénéficiant de formation sur le changement climatique et sur l'utilisation de solutions techniques dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	30%	Proche de 30% selon les enquêtes réalisées sur le terrain lors de l'évaluation mais ce chiffre n'a pas pu être vérifié par une base statistique systématique.
Nombre de femmes possédant du bétail ou participant à des activités économiques de diversification	Augmentation de 30% du nombre de femmes possédant du bétail ou participant à d'autres activités générant un revenu	Inconnu

### 5.3.3 Difficultés

Plusieurs difficultés d'ordre technique ou économique ont été relevées. Ainsi, les murs construits dans les ravins pour lutter contre l'érosion et regonfler les nappes phréatiques étaient-ils prévus pour être en pierre sèche. Cette technique ne garantit pas une solidité suffisante, et il a fallu entreprendre des constructions plus élaborées avec du ciment.

Les actions de reboisement sont gênées du fait de manque de pépinières, ou de sollicitations gouvernementales hors projet auxquelles la DDE doit répondre, au détriment du projet.

### 5.3.4 Recommandations

#### 5.3.4.1 Renforcer les activités mises en œuvre avec succès par la DINEPA/OREPA Sud, et les étendre à d'autres localités

Il est important d'aider la DINEPA/OREPA Sud à poursuivre les actions qu'elle mène dans le cadre du projet, voire à les étendre, au regard des bénéfices attendues. L'extension des interventions de la DINEPA peut se faire dans les départements du Sud et/ou du Sud-Est, étant donné que le mandat de la DINEPA/OREPA Sud couvre ces deux départements.

#### 5.3.4.2 Ne pas tarder à préparer les activités à entreprendre dans le département du Sud en matière de sécurité alimentaire

A ce jour, rien n'est encore en place pour réaliser les activités dans le département du Sud, quant à la question de l'ACC et de la sécurité alimentaire. Il est essentiel de démarrer ces activités sans délai.

#### 5.3.4.3 Partager les connaissances acquises dans le département du Sud-Est avec les autres départements

L'opportunité d'un séminaire présentant les produits du projet, notamment le bénéfice des murs présents dans les ravins, renforcés, doit être étudié. Cet événement serait l'occasion d'inviter l'ensemble des cadres départementaux du MDE spécialisés en gestion de l'eau, en leur présentant les travaux réalisés dans le Sud-Est.

## 5.4 Objectif 4. Appropriation et institutionnalisation des modèles de meilleures pratiques et des leçons apprises des activités du projet

### 5.4.1 Etat d'avancement

#### 5.4.1.1 Produit 1. Confection de guides à destination des diverses institutions et municipalités

La diffusion des connaissances issues du projet aura lieu lors de la dernière année du projet, conformément au Document de Projet. Il est encore trop tôt pour évaluer l'état d'avancement de ce produit attendu.

#### 5.4.1.2 **Produit 2. Mise en place d'un programme de gestion des données sur les risques climatiques**

Le programme de gestion des données sur les risques climatiques a pris du retard. La nouvelle équipe de gestion du projet devra se pencher sur ce dossier rapidement.

#### 5.4.1.3 **Produit 3. Création d'un site internet est développé pour diffuser les connaissances**

La diffusion des connaissances issues du projet via internet est envisagée à la fin du projet. Au moment de la revue à mi-parcours, il n'existe pas de site internet pour le projet.

#### 5.4.1.4 **Produit 4. Un projet d'enseignement pour diffuser les connaissances : le mécanisme d'apprentissage de l'adaptation**

De même que pour le produit précédent, cette activité sera mise en place durant la deuxième phase du projet. On note déjà un grand nombre de formations dispensées par la CNSAa CNSA.

Des consultants et des animateurs ont été recrutés afin d'organiser des journées de sensibilisation. Le contenu des formations n'était pas directement axé sur les résultats du projet mais ces derniers ont pu servir d'exemples pour illustrer les problématiques d'adaptation aux changements climatiques.

#### 5.4.2 **Indicateurs**

Les différents indicateurs concernent le nombre de leçons apprises grâce au projet, le nombre de leçons diffusées suite au projet et le nombre d'hommes et de femmes ayant accès à ces résultats et conclusions.

Dans l'état actuel des choses, des études sont en cours pour déterminer le scénario de référence. Ce dernier correspond à la situation avant que les divers outils de communication et de diffusion de l'information soient mis en place.

*Tableau 6. Etat des lieux des indicateurs correspondant à l'objectif 4 en octobre 2013*

<b>Indicateur</b>	<b>Cible pour la fin du projet</b>	<b>Etat actuel (octobre 2013)</b>
Nombre de leçons apprises sur la gestion des risques liés aux CC dans les zones côtières	Existence de forums et de réseaux de partage de l'information sur le changement climatique à la fin du projet.	Activités prévues en fin de projet
Nombre d'hommes et de femmes ayant accès aux meilleurs pratiques et leçons apprises grâce aux activités ru projet	A la fin du projet, au moins 30% des femmes ont accès aux meilleurs pratiques et aux leçons apprises grâce au projet dans les sites pilotes	Inconnu La campagne nationale de sensibilisation sur les CC a été lancée dans le département du Sud. 7 ateliers de formation sur les CC, l'agriculture et la sécurité alimentaire et un atelier d'assistance technique au projet ont eu lieu dans 5 départements.
Nombre de leçons apprises diffusées par la plateforme ALM et d'autres réseaux régionaux.	A la fin du projet, les leçons sont distribuées en formats papier et électronique via des ateliers de formation nationaux et locaux Au milieu du projet, une base de données est opérationnelle et mise à jour régulièrement avec les informations relatives au projet	Produit en partie prévu en fin de projet. La base de données n'est toutefois pas encore opérationnelle au moment de la revue à mi-parcours.

Pourcentage d'outils développés (manuels, guidelines) et diffusés pour répliquer, et élargissement des activités du projet par les réseaux des femmes	100%	Produit prévu en fin du projet
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--------------------------------

### 5.4.3 Difficultés

#### 5.4.3.1 La fiabilité des données recueillies n'est pas systématiquement garantie

Les résultats des différentes activités du projet peuvent être difficiles à quantifier. Certaines estimations, comme la réponse aux changements climatiques des populations des zones pilotes, dans le Sud-est et le Sud, requièrent des études relativement approfondies et il convient de respecter la même méthode pour tous les sites pilotes. Les documents de suivi de projet de 2013 sont cruellement manquants et les rapports trimestriels de 2013 sont très succins, ce qui empêche d'avoir une bonne vision des états des indicateurs à l'heure actuelle.

#### 5.4.3.2 Une information parcellaire et non homogène

Au stade actuel, il ne s'agit pas encore de diffuser l'information telle que l'Objectif 4 le mentionne. Mais une réflexion et un travail sur les métadonnées du projet, la compatibilité des données collectées, ou le stockage de l'information devrait être lancée pour ne pas compromettre la suite. Ce travail n'est pas aisé étant donné la diversité des acteurs concernés.

### 5.4.4 Recommandations

#### 5.4.4.1 Renforcer la visibilité du projet par une communication et un nom distinctif, le PANA1

Le projet est connu actuellement comme projet « changements climatiques ». Ce qualificatif, s'il est compréhensible, n'est pas distinctif. Etant donné qu'il s'agit du premier projet d'adaptation dans le pays, suite au PANA, il est recommandé de renommer le projet PANA1.

#### 5.4.4.2 Organiser les flux de données et mettre en place la base de données

La mesure des indicateurs doit se faire de manière homogène dans l'ensemble du pays ou des zones concernées. Les données peuvent d'ores et déjà être regroupées afin de former une base de données qui servira lors de la diffusion de l'information dans la deuxième partie du projet.

## 5.5 Accords entre les parties concernées

Le présent rapport fait état des accords signés avec les partenaires du projet. De façon spécifique, ils sont détaillés ci-après :

- Accord entre le PNUD, la CNSA, l'ODSA concernant le « Suivi des Impacts des Changements Climatiques sur la Sécurité Alimentaire dans les zones côtières » des départements du Sud, des Nippes de la Grand'Anse et du Nord Ouest.
- Accords entre le PNUD et la Direction Départementale pour le Sud-Est du Ministère de l'Environnement concernant la réalisation des projets suivants :
  - Aménagement et de recharge des nappes phréatiques des sources Figuier et Diamand ;
  - Recharge artificielle de la nappe phréatique de la source Boursiquot ;
  - Conservation du sol et de l'eau relatif au bassin versant de la rivière des orangers.
- Accord entre le PNUD, la DINEPA et l'OREPA concernant la réalisation du projet de réhabilitation et extension de la source Diamand, Cyvadier, commune de Jacmel.

Ces accords sont importants, et même si l'exécution des clauses de ces accords n'est pas toujours réalisée dans les délais (notamment pour lorsque des co-financements sont requis) il s'agit d'une première étape importante et nécessaire dans la réalisation des différentes activités du projet qu'il convient de consolider.

## 6 Evaluation

### 6.1 Critères de base

#### 6.1.1 Pertinence

La pertinence examine l'adéquation entre les objectifs du projet et les spécificités de la situation sur laquelle il se propose d'agir (les éléments du contexte de l'action). De ce point de vue, la mission de revue à mi-parcours a été l'occasion de regarder l'ensemble de ces aspects.

##### 6.1.1.1 Pertinence au regard des préoccupations des communautés cibles

Les interviews avec les bénéficiaires du projet ont révélé que les risques climatiques au cœur de l'intervention du projet sont toujours des préoccupations importantes. Les populations des zones d'intervention du projet subissent les impacts des changements climatiques et il est impérieux de leur apporter les moyens de s'adapter et d'acquérir une capacité de résilience face à ces phénomènes de plus en plus récurrents.

##### 6.1.1.2 Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies nationales

Le ProDoc est cohérent avec les documents de politique et les stratégies nationales en cours. Cette cohérence a été vérifiée et jugée satisfaisante lors de la revue à mi-parcours, sachant que dans l'ensemble les politiques et les stratégies nationales qui abordent, de près ou de loin, la question des changements climatiques, restent rares.

Il importe donc que les futurs documents de politiques soient plus explicites et plus ambitieux sur la manière dont ils adressent les risques liés aux changements climatiques. En effet, en dehors du document de référence en Haïti sur l'adaptation aux changements climatiques – le PANA – élaboré en 2006, les autres documents de politique et de stratégie nationale n'affichent pas de façon claire des orientations stratégiques pour faire face aux risques des changements climatiques. C'est du reste l'un des objectifs du projet que de renforcer ces questions dans les politiques nationales.

##### 6.1.1.3 Cohérence avec les stratégies des partenaires financiers (PNUD, FEM et ACDI)

La cohérence du projet avec les politiques et la stratégie du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) est évidente car les préoccupations ciblées sont la raison même d'être de ce mécanisme mondial de financement qu'est le FEM.

Pour le second partenaire financier, le PNUD, le document cadre signé avec le Gouvernement d'Haïti (CPAP, décembre 2012) prévoit la mise en place de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques. Parmi les objectifs annuels fixés, figure la mise en place de collectes d'eau de pluie et de recharges artificielles des nappes phréatiques.

La cohérence du projet avec la stratégie de la coopération canadienne, par l'intermédiaire de l'ACDI, a aussi été évaluée. L'ACDI est très présente en République d'Haïti, et très impliquée dans les questions environnementales. Il ressort que le projet est en phase avec les objectifs de l'ACDI même si les responsables canadiens présents en Haïti ne semblent pas suffisamment informés des activités du projet.

Au final, il ressort donc que le projet est cohérent avec les politiques et la stratégie des partenaires financiers.

##### 6.1.1.4 Pertinence des indicateurs de suivi et évaluation pour rendre compte de l'efficacité des actions conduites

Les indicateurs de suivi-évaluation retenus dans le document de base du projet sont en général pertinents. Lorsque des indicateurs étaient perfectibles, des modifications ont été suggérées précédemment. Toutefois, il serait urgent que ceux-ci soient avant tout testés par une mise en pratique du système de suivi-évaluation plus rigoureuse.

#### **6.1.1.5 Pertinence au regard du contexte national**

Au regard de l'évolution du contexte national, le contexte de la revue à mi-parcours a mis en lumière la pertinence du projet au travers de plusieurs exemples factuels.

La plupart des personnes interviewées ont confirmé que l'impact des changements climatiques se faisait de plus en plus ressentir. Haïti reste l'un des pays les plus exposés et les plus vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes.

#### **6.1.2 Efficience**

L'efficience s'intéresse à l'optimisation des moyens mobilisés par le projet, et donc en général, aux rapports coûts/efficacité des réalisations (infrastructures ou services), et revient à comparer les résultats obtenus avec les moyens mis en œuvre (moyens financiers, humains et matériels).

##### **6.1.2.1 Une efficience toute relative**

La recherche d'efficience ne semble pas toujours être en vigueur. Ceci peut s'expliquer par des problèmes organisationnels. Ainsi, s'il est généralement appliqué, le principe du moins disant dans le choix des prestataires de services ou des fournisseurs de biens et équipements doit être systématisé, tant au niveau local qu'au niveau de la coordination du projet.

##### **6.1.2.2 Aspects financiers**

Il est difficile d'évaluer l'efficience au regard des aspects financiers, étant donné que les données détaillées font défaut, notamment les dépenses trimestrielles de 2013 et les dépenses en nature de certains partenaires (MDE, CNSA...). D'après les données disponibles, l'état actuel des dépenses est conforme au budget prévu (tout du moins ne le dépasse pas). Les dépenses en début 2013 représentaient au moins 46% du budget total sans prendre en compte les dépenses en nature des partenaires autres que la DINEPA.

D'après le plan de travail annuel de 2013, le taux d'exécution était de 69% en 2011 et de 98% en 2012 (dépenses annuelles sur budget annuel prévu), ce qui est satisfaisant.

##### **6.1.2.3 Une coordination de projet vacillante**

Entre juin et septembre 2013, la coordination du projet n'était plus assurée de manière efficace. Le partenaire de mise en œuvre du projet, le MDE, pâtit des mêmes faiblesses. Seuls les agents gérant le projet au niveau local apparaissent efficaces du fait de leur implication et de leur présence dès le démarrage du projet.

Il faut noter que le projet a besoin de plus de moyens humains et de compétences pour assurer le suivi régulier des activités sur le terrain sans bloquer le fonctionnement courant de la coordination.

##### **6.1.2.4 Suivi et évaluation du projet**

Les rapports de suivi-évaluation sont souvent incomplets. Par exemple, selon le Document de Projet, le « Annual Project Review » et les « Project Implementation Reports » doivent inclure la description des progrès réalisés vers les objectifs, une estimation de chacun des indicateurs, les résultats obtenus durant l'année en question, les leçons apprises et les bonnes pratiques enseignées, les rapports détaillant les dépenses, l'ATLAS QPR... les rapports à notre disposition sont loin de préciser tous ces renseignements. Cela nuit à l'évaluation de l'efficience du projet.

#### **6.1.3 Efficacité**

##### **6.1.3.1 Evaluation de l'efficacité à la lecture du PTA**

Les activités prévues ne sont pas toutes opérationnalisées ni en cours de mise en œuvre comme elles le devraient. Le Plan de Travail Annuel (PTA) intègre bien les besoins des communautés côtières bénéficiaires mais ceci reste flou. Le caractère de « démonstration » des appuis du projet dans les localités du Sud-Est fait que l'accompagnement apporté couvre toutes les étapes indispensables à l'obtention des résultats afin de convaincre les bénéficiaires sur leur efficacité.

### **6.1.3.2 Des retards au démarrage de certaines activités**

L'analyse de l'efficacité couvre la question de la mobilisation dans les délais des ressources (humaines, matérielles et financières). On note un retard de démarrage de certaines activités avec des défis à relever. Le projet accuse un léger retard dans la validation de certains rapports de consultation et dans la réalisation des activités qui en découlent. Ceci explique que le retard enregistré dans les rapports de consultation a été en quelque sorte propagé au niveau des activités de formation et de sensibilisation en lien avec les thématiques des consultations. C'est aussi le cas pour la réalisation d'un guide méthodologique pour le MEF.

Malgré ces retards, le taux de réalisation global du projet excède 46% en début 2013, Le taux de réalisation du projet (basé sur l'attribution des budgets) a atteint 34% en fin juin 2013. Etant donné que plusieurs contrats sont sur le point d'être signés, le PNUD estime que le taux de réalisation de 2013 atteint 90%.

La revue à mi-parcours a permis de constater un effort manifeste des bénéficiaires autour du projet, par exemple pour la construction des murs en pierre (DDE-SE/MDE), du réservoir (DINEPA/OREPA Sud), ou l'utilisation à bon escient des appuis du projet. Les bénéficiaires réceptionnent les matériels et équipements octroyés par le projet et s'organisent pour leur utilisation dans des conditions parfois très pénibles comme c'est le cas aux Orangers. En termes d'utilisation appropriée des ressources mobilisées pour atteindre les objectifs attendus, les contributions des parties impliquées dans la mise en œuvre du projet sont utilisées pour les réalisations pour lesquelles elles étaient prévues.

### **6.1.3.3 Pertinence de la stratégie de partenariat développée mais aucun suivi**

La stratégie de partenariat développée par le projet consiste à faire réaliser par ces structures publiques en charge des différents sous-secteurs de l'agriculture (CNSA), de l'information (CNIGS), de la gestion de l'eau (DINEPA/OREPA Sud), les activités qui relèvent de leur domaine de compétence. Des contrats-cadre sont signés avec chaque partenaire technique à cet effet.

Cette stratégie est pertinente car les structures mises en relation avec le projet sont les plus à même de jouer leurs rôles pour atteindre les résultats attendus, mais le suivi de ces partenariats manque de rigueur. Pour traiter ce problème, de nouveaux membres de l'EGP ont été recrutés en septembre 2013 afin d'améliorer la gestion des différents partenariats.

Les stratégies de partenariat développées dans le cadre du projet s'inscrivent dans le sens d'une appropriation par les structures nationales du savoir et du savoir-faire face aux risques des changements climatiques. Même si ces risques ne sont pas nouveaux, les aptitudes pour leur gestion efficace et durable restent un défi national. C'est pourquoi la responsabilisation des structures nationales et leur implication directe dans la définition des stratégies de renforcement des capacités d'adaptation aux risques du changement climatique est une approche pertinente.

Par ailleurs, les structures publiques affichent souvent des lourdeurs administratives ou même des insuffisances qui ralentissent la bonne marche souhaitée du projet. Le retard observé pour la réalisation de certaines tâches affectées aux structures partenaires ne relève pas seulement de l'apprentissage organisationnel. Si le projet en connaît au cours de sa mise en œuvre, il n'a pas encore trouvé de solutions alternatives pour surmonter ces blocages administratifs.

### **6.1.3.4 Des structures de gestion instables**

Les différentes structures de gestion du projet en place sont le Comité de Pilotage présidé par le MDE, et la Coordination Nationale du Projet.

L'analyse de la composition et du fonctionnement de ces structures permet de conclure qu'elles sont dans l'ensemble pertinentes et mais peu efficaces. Le Comité de Pilotage reflète bien en effet l'ancrage institutionnel voulu pour une bonne appropriation des structures publiques nationales des stratégies de gestion des effets néfastes des changements climatiques en Haïti, mais il se réunit

très rarement.

La Coordination Nationale du Projet est également mouvante et manque de stabilité pour un fonctionnement efficace.

#### **6.1.3.5 Nouveau fonctionnement de la coordination nationale du projet**

La pertinence d'une Coordination Nationale du Projet se justifie notamment au regard des défis importants à relever qui demandent la responsabilisation d'une équipe commise au quotidien à assurer la mise en œuvre du projet de façon autonome et surmonter les lourdeurs administratives éventuelles. C'est pour cela que la mission d'évaluation apprécie le recrutement d'un nouveau coordonnateur national à la tête de l'équipe exécutive du projet. Peu d'éléments sur la coordination nationale précédente ont été disponibles, tant l'interruption exige de reprendre le fonctionnement sans continuité avec l'équipe précédente.

La revue à mi-parcours n'a pas pu juger de l'efficacité de la nouvelle équipe de coordination. Cette équipe devra relever des défis conséquents. Par exemple, la mission note des difficultés dans le développement et la tenue d'un tableau de bord global renseignant sur l'évolution du projet par rapport aux objectifs. Les rapports d'activités ne permettant pas de renseigner de façon fiable le taux de réalisation physique global du projet. Il n'a pas été possible pour la mission d'évaluation de connaître le taux de réalisation physique global.

Une insuffisance notoire est apparue au niveau du suivi-évaluation du fait d'un manque de documentation des processus aux fins de l'utilisation des données pour la capitalisation des expériences en cours dans le projet. Les chiffres de suivi sont quelquefois manquants ou ne correspondent pas exactement à l'indicateur en question.

La mission a toutefois noté lors des visites de terrain, une rigueur du personnel de suivi au sein de la DINEPA/OREPA Sud, qui a pu présenter des données documentées sur les réalisations.

#### **6.1.3.6 De la nécessité de renforcer les communautés**

Au niveau des communautés côtières, leurs moyens ne sont pas encore pleins et entiers. Les CAEPA peuvent contribuer à la réalisation des performances dans les localités ciblées. Il est donc important de consacrer l'essentiel des efforts au :

- renforcement des capacités en infrastructures des communautés
- renforcement des capacités en matériels et équipements des communautés en leur fournissant par exemple des plantules et en leur confiant les activités de reforestation

#### **6.1.4 Durabilité**

La durabilité s'attache aux effets à long terme du projet, et à la pérennité des résultats et des effets. L'analyse de la durabilité consiste à apprécier la capacité des actions à se poursuivre de manière autonome.

##### **6.1.4.2 Accès à l'eau potable : une appropriation des bénéficiaires à certaines conditions**

Des dispositions doivent être prises pour assurer l'ancrage des acquis du projet au niveau local et central pour leur continuation par le pays au-delà de la durée du projet, notamment dans les zones pilotes dans lesquels le volet gestion de l'eau est important. Les bénéfices résultent d'une action de développement de mesures adaptatives aux changements climatiques après la fin de l'intervention.

Le dispositif de démultiplication des effets du projet prévoit que le nombre de bénéficiaires connectés au réseau d'eau potable augmente dans le temps, et qu'un système de redevance soit mis en place. Ainsi, de façon progressive, les autres villageois pourront aussi bénéficier de l'eau potable apportée par le projet.

##### **6.1.4.3 Du manque d'ancrage institutionnel**

La durabilité du projet est liée à son ancrage institutionnel. Force est de constater que celui-ci fait

défaut. En effet, la mise en œuvre du projet devrait être assurée par les structures étatiques en charge des secteurs concernés par les risques liés aux changements climatiques, mais la principale structure, le MDE, reste fragile et sans véritables moyens. Le renforcement des capacités de ces structures pour la pérennisation des mesures d'adaptation par l'accompagnement des populations est nécessaire. La volonté politique est à cet égard plus visible au niveau local que national, de même que l'appropriation du projet.

#### **6.1.4.4 De l'importance de pérenniser le financement**

La durabilité est liée à la continuité des financements. L'engagement d'autres bailleurs dans le renforcement financé du projet, en l'occurrence l'ACDI, est une bonne perspective pour la pérennisation de celui-ci. Il convient de noter que d'autres bailleurs ont décidé de soutenir directement le renforcement des capacités du MDE, notamment l'Union Européenne.

Ceci constitue un acquis en termes de préparation à une large vulgarisation de l'ACC en zones côtières pour sa prise en compte dans les documents de politique afin de bénéficier des ressources adéquates pour la durabilité des acquis du projet.

### **6.1.5 Impact**

#### **6.1.5.1 Des impacts attendus surtout auprès de bénéficiaires locaux**

Dans la zone cible de Jacmel, les appuis ont consisté en la mise en place de petites infrastructures (mûrs en pierre, réservoirs, canalisations), et à des plantations pour le reboisement pour permettre la recharge des aquifères en épisode de fortes pluies.

Les témoignages des bénéficiaires relatifs aux effets de ces appuis concernent notamment l'accès à l'eau potable. Dans une des trois localités visitées au cours de la mission de revue à mi-parcours, les bénéficiaires ont apporté des témoignages sur les avantages qu'ils vont tirer des ouvrages en cours de construction et des accompagnements (équipements et conseils) apportés par le projet qui vont leur permettre d'augmenter leur résilience en période de sécheresse.

#### **6.1.5.2 Des impacts directs ou indirects impossibles à chiffrer**

En ce qui concerne les solutions techniques mises en place, la faiblesse du système de suivi-évaluation du projet empêche toute mesure objective des impacts directs et indirects. Si les demandes de connexion à l'installation de stockage d'eau pour surmonter les périodes de sécheresse ne cessent d'augmenter, peu d'autres indicateurs quantitatifs sont disponibles.

En se basant sur les informations qualitatives récoltées durant la mission de revue à mi-parcours, on peut dire que les impacts restent limités et qu'il est essentiel pour le projet de se focaliser sur cet objectif durant les années à venir, à savoir favoriser les populations côtières des zones cibles.

## **6.2 Thèmes transversaux**

### **6.2.1 Egalité de genre**

Les informations qualitatives sur le genre dans le projet indiquent que les femmes sont bénéficiaires au même titre que les hommes, dans les zones cibles. Néanmoins, aucun élément objectif chiffré ne permet d'étayer cette impression qui résulte uniquement du travail d'enquête de terrain. Là encore, il s'agit d'estimer plus précisément les indicateurs de suivi, parmi lesquels figure le pourcentage des femmes impliquées dans les activités d'ACC.

Un bon point pour le projet constitue la nomination récente, au poste de Directrice Nationale du Projet, d'une femme expérimentée, l'ingénieure Dorine Jean-Paul.

### **6.2.2 Environnement et adaptation aux changements climatiques**

S'agissant des thèmes transversaux, le sujet du projet lui-même - l'adaptation aux changements climatiques – traite de l'un d'entre eux: l'environnement et les changements climatiques.

En effet, les actions de reboisement, de meilleure gestion des ressources en eau, de sensibilisation aux enjeux du changement climatique contribuent à la réduction de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement.

### **6.2.3 Economie sociale**

Les autres thèmes transversaux sont indirectement abordés par le projet, notamment le renforcement de l'économie sociale, puisque les bénéficiaires du projet dans les zones cibles sont les agriculteurs, pêcheurs et éleveurs les plus vulnérables.

La mission de revue à mi-parcours a par conséquent pu constater que les thèmes transversaux sont traités de façon appropriée par le projet.

## 7 Organisation & Gestion

### 7.1 Structure & Personnel de l'intervention

La nouvelle structure du projet est en cours de rodage. Sur le papier, elle semble appropriée et fonctionnelle et respecte le montage institutionnel prévu lors de la formulation du projet dans ses grandes lignes.

Source : ProDoc

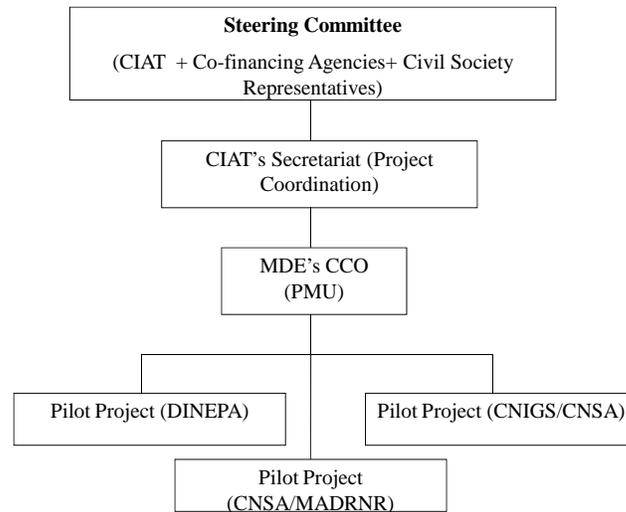


Figure 3. Organisation du projet

Au 15 octobre 2013, la coordination du projet est assurée par l'équipe de gestion du projet constituée des personnes ressources suivantes :

- Mme. Dorine Jean-Paul, Directrice National du Projet (DNP)
- Mme. Ligali Adebisi, Assistance Administrative et Financière
- M. Guido Corno, Assistant Technique Principal
- M. Borja Serrador, Assistant Technique International, spécialiste des CC
- Mme. Jonia Joseph, Assistante Technique, S&E

### 7.2 Gestion des ressources (finances, personnel & matériel)

Le projet est mis en œuvre par le PNUD sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX) et les procédures d'approche harmonisée d'encaissement des transferts. Le partenaire d'exécution est le MDE en collaboration avec d'autres entités : la DINEPA, la CNSA, le CNIGS et les structures décentralisées (DDE, OREPA Sud) dans les zones pilotes choisies, responsables des interventions de projet au niveau local.

La modalité NEX est utilisée lorsque les autorités nationales ont la capacité adéquate pour assurer les fonctions et les activités du projet. L'exécution exige que l'institution nationale, jouant le rôle du Partenaire de mise en œuvre, possède la capacité technique et administrative pour assumer la responsabilité de la mobilisation et de l'utilisation efficaces des contributions nécessaires afin

d'obtenir les résultats attendus. En l'espèce, ce n'est pas toujours le cas mais il convient de rappeler que l'un des objectifs du projet est précisément de renforcer les capacités techniques et indirectement, administratives, du MDE.

L'application de la modalité NEX contribue du reste plus globalement à l'élaboration de capacités nationales, ce qui est important pour la pérennisation des activités.

Le tableau suivant compare les budgets prévus dans le Document de Projet avec les dépenses effectuées au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (source la plus récente à disposition : plan de travail 2013). De nombreuses données sont manquantes.

Tableau 7. Financement du projet, comparaison entre les budgets prévus et les dépenses

USD	2011		2012	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
FEM	\$154,296.22	\$119,390.04	\$875,420.00	\$808,369.51
TRAC	\$7,300.00	\$7,262.40	\$19,775.00	\$11,661.23
Total	\$161,596.22	\$126,652.44	\$895,195.00	\$820,030.74

USD	2013		Total	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
FEM	\$918,891.63	\$905,739.00	\$1,948,607.85	\$1,833,498.55
TRAC	\$60,000.00	\$54,044.00	\$87,075.00	\$72,967.63
Total	\$978,891.63	\$959,783.00	\$2,035,682.85	\$1,906,466.18

Pour la première année du projet, le ratio entre budget alloué et budget dépensé est de 78,38%. Il monte à 91,6% en 2012. A partir des données provisoires pour 2013, il apparaît que ce ratio atteint les 98,04%. En résumé, on constate qu'au fil du temps, le budget alloué tend à être consommé dans son intégralité.

## 8 Parties prenantes

### 8.1 Partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont :

- Le Ministère de l'Environnement (MDE)
- Le Ministère de l'Intérieur/Direction de la Protection Civile (DPC)
- Le Ministère du tourisme
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Etrangère (MPCE)
- Le CNIGS
- La CNSA
- La DINEPA
- Le CIAT
- Le Ministère de l'Agriculture

### 8.2 Bénéficiaires

Sur le terrain, les principaux bénéficiaires sont les communautés côtières des zones ciblées, représentés au sein des CAEPA.

## 9 Conclusion

### 9.1 Notation des performances

Le tableau suivant résume de façon concise les conclusions de la revue à mi-parcours sur la base des critères du FEM :

Tableau 8. Notation des performances du projet

Critères	note	Commentaire
<b>Suivi et Evaluation (SE) (/6)</b>		
Qualité du plan de SE	2- Unsatisfactory	Les rapports trimestriels sont très superficiels, ce qui nuit à une bonne vision de l'évolution du projet. Les indicateurs ne sont pas régulièrement chiffrés.
Conception initiale du plan de SE	5- Satisfactory	Le plan de SE défini dans le Document de Projet est tout à fait classique et pertinent dans son ensemble. La formulation des indicateurs de suivi n'est pas toujours claire et quelques améliorations dans la formulation sont suggérées.
Mise en place du plan de SE	2- Unsatisfactory	La mise en place du SE n'a pas fait preuve d'assez de rigueur et reste largement perfectible.
<b>Mise en œuvre et exécution du projet (/6)</b>		
Qualité de la mise en œuvre par l'agence d'exécution	4- Moderately satisfactory	Le PNUD a dû faire face à plusieurs difficultés depuis le lancement du projet, avec des moyens parfois tendus. Il a ainsi hébergé l'EGP, ce qui a des avantages et des inconvénients. Une nouvelle équipe est désormais en place, après une période de latence. Il est permis d'avoir des espoirs dans la nouvelle équipe, notamment pour garantir une bonne intégration de la nouvelle EGP au sein du MDE et un lien avec le PNUD plus ténu.
Qualité de la mise en œuvre par le partenaire institutionnel	3- Moderately Unsatisfactory	L'instabilité politique avec la rotation de plusieurs ministres à la tête du MDE a provoqué des retards très fréquents, chaque nouvelle équipe devant se réappropriier le projet.
Qualité de la mise en œuvre et de l'exécution du projet	4- Moderately satisfactory	Dans l'ensemble, compte tenu d'un contexte politique difficile, on peut estimer que la qualité de la mise en œuvre du projet est moyenne avec quelques succès et des espoirs pour l'avenir. Les interventions, notamment pour l'accès à l'eau potable sont en bonne voie, même s'il est trop encore tôt pour parler de succès. Les espoirs reposent dans la nouvelle EGP pour rattraper les nombreux retards constatés qui entravent la qualité de l'exécution du projet.
<b>Objectifs (/6)</b>		
Qualité des objectifs du projet	4-Moderately satisfactory	Les objectifs couvrent bien les aspects techniques, institutionnels et les aspects liés à la sensibilisation et à la diffusion de l'information. Si la pertinence du projet est très significative, d'autres objectifs ne sont pas atteints.
Pertinence des objectifs (/2)	1-relevant (pertinent)	La priorité des objectifs définis par le projet fait l'unanimité, et la vulnérabilité du pays aux CC demeure une priorité.
Efficacité	3-Moderately unsatisfactory	Les activités prévues ne sont pas toutes opérationnalisées ni en cours de mise en œuvre comme elles le devraient. Le pourcentage de

		budget alloué consommé augmente mais les informations sur la performance en terme de résultats physiques sont maigres et laissent à penser que des progrès restent à faire.
Efficiences	2- Unsatisfactory	Il faut noter un sérieux manque d'efficience dans la coordination du projet entre juin et septembre 2013. Seul le niveau local apparaît efficace du fait de l'implication des parties prenantes locales et de leur présence dès le démarrage du projet.
<b>Durabilité (/4)</b>		
Risques entravant la durabilité générale du projet	3-Moderately likely	Le risque principal est dû au manque de coordination et d'organisation entre les différents acteurs pour lutter contre les risques liés aux CC
Risques entravant la durabilité des ressources financières	4-Likely	Les ressources financières seront un facteur limitant après le projet et entraveront la diffusion des bonnes pratiques identifiées dans les sites pilotes. Néanmoins l'engagement d'autres bailleurs dans le renforcement financier du projet, en l'occurrence l'ACDI, est une bonne perspective pour la pérennisation de celui-ci.
Risques entravant la durabilité liée aux aspects socio-économiques	2-Moderately unlikely	A priori les barrières sociales peuvent être facilement dépassées grâce à des actions de sensibilisation. Les conséquences visibles des solutions techniques mises en place dans les deux sites pilotes en terme de gestion de l'eau serviront d'exemple pour les activités de réplication.
Risques entravant la durabilité de la gouvernance et du cadre institutionnel	4-likely	Des problèmes de coordination entre les acteurs sont encore à craindre et la structure porteuse, le MDE, apporte un soutien trop faible encore.
Risques entravant la durabilité au sujet de l'environnement	3-Moderately likely	Au-delà de la question climatique, les problèmes de déforestation risquent d'aggraver encore les impacts des catastrophes climatiques (inondations).
<b>Impact (/3)</b>		
Meilleure prise en compte des aspects environnementaux	2- Moderate	Les travaux de plantation permettent de diminuer les problèmes d'érosion, mais ceux-ci ne donnent pas encore les résultats escomptés.
Réduction des pressions exercées sur l'environnement	3- Significant	Les travaux techniques en cours ont un impact positif sur l'état des ressources en eau souterraines et réduisent les pressions sur ces dernières.
Progrès vers une meilleure prise en compte de l'environnement et une réduction des pressions environnementales	3- Significant	Les activités de sensibilisation sur l'importance des considérations environnementales est à poursuivre.
Résultat du projet dans sa globalité (/6)	3-Moderately unsatisfactory	Le projet manque surtout de rigueur et de stabilité. Les efforts sont à redoubler pour atteindre les objectifs dans les temps ; les thèmes transversaux sont bien traités par le projet. Les points faibles résident dans l'efficacité et l'efficience du projet ainsi que dans le plan de suivi et d'évaluation.

## 9.2 Principaux constats et conclusions

Cette section présente les principaux constats de la mission de revue à mi-parcours sur la base des critères définis dans la méthodologie.

### 9.2.1 Pertinence

#### 9.2.1.1 Une problématique plus que jamais d'actualité

Si la pertinence examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet et les spécificités de la situation sur laquelle il se propose d'agir, force est de constater que la situation ne s'améliore pas.

La mission a pu voir que les enjeux liés aux changements climatiques sont pressants, du fait par exemple qu'au cours de la mission intervenue en saison cyclonique, les interlocuteurs craignaient un cyclone majeur comme en 2012 avec Sandy. En plus des risques cycloniques accrus, avec les précautions d'usage qui s'imposent dans la relation de causalité entre réchauffement climatique et intensité des cyclones (il est recommandé pour cela de se référer au dernier rapport du GIEC de 2013), les périodes d'inondations et de sécheresse sont plus sévères, de l'avis des interlocuteurs haïtiens.

#### 9.2.1.2 Une demande d'appui toujours accrue de la part des populations vulnérables

Sur le terrain, les populations côtières bénéficiaires ont confirmé que le projet répondait à leurs attentes et à leurs besoins d'être moins vulnérables aux phénomènes climatiques auxquels ils sont exposés.

La mission de revue à mi-parcours recommande, malgré la fragilité des institutions nationales et même si les défis restent nombreux, que les communautés côtières continuent à être soutenues.

#### 9.2.1.3 Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies nationales

Il existe une cohérence acceptable entre le projet et les politiques nationales. Certes, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques publiques doit être renforcée. De même, les stratégies thématiques non spécifiquement centrées sur le climat doivent impérativement prendre en compte l'ACC, au risque sinon de s'avérer vaines.

Il est donc conseillé de poursuivre les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités des Ministères concernés pour améliorer la prise en compte de l'ACC dans les processus décisionnels.

#### 9.2.1.4 Cohérence entre le projet et les politiques et stratégies des partenaires financiers

Les objectifs du projet sont en phase avec les stratégies des différents acteurs financiers, bilatéraux et multilatéraux.

La Banque mondiale, la BID, l'Union Européenne, l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement (AECID), ou évidemment la coopération canadienne, sont engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est recommandé que le PNUD continue à jouer son rôle central d'assistance technique auprès du Ministère de l'Environnement sur les enjeux liés à l'ACC. Avec le démarrage du projet européen, une complémentarité des actions serait souhaitable.

#### 9.2.1.5 Pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs définis dans le ProDoc et mis en place durant la première phase du projet sont pertinents pour rendre compte de l'avancement du projet.

Ce qui fait défaut, c'est l'aspect opérationnel du système de S&E.

## 9.2.2 Efficience

### 9.2.2.1 Une efficience incontestable au niveau local

La gestion du projet à l'échelle locale est efficiente du fait que les équipes de gestion locale sont réduites et que les résultats obtenus, notamment au niveau des zones pilotes, sont satisfaisants.

### 9.2.2.2 Une efficience douteuse au niveau national

L'équipe de coordination est légère, ce qui réduit les charges fixes pour la mise en œuvre du projet. Cependant, l'efficience de la coordination du projet est remise en cause depuis juin 2013. Ceci est peut être dû à un manque de personnel à l'échelle locale, qui oblige par conséquent l'équipe de coordination à régler les nombreux problèmes locaux elle-même et l'empêche de gérer le projet d'un point de vue global. Les retards constatés dans la mise en place du projet sont dus à un démarrage trop lent. Ceci peut être expliqué par les changements politiques lors de l'élection du président Martelly. De plus, le pays était encore fragilisé par le séisme de 2010 au début du projet. L'équipe de coordination a eu des difficultés à identifier clairement son rôle et ses responsabilités dans la phase de démarrage.

## 9.2.3 Efficacité

### 9.2.3.1 Une efficacité contrastée selon les cas

La mission de revue à mi-parcours a constaté que la mise en œuvre des activités prévues rencontre parfois des difficultés avec une situation contrastée. Sur le terrain, les activités avancent, avec des installations en cours de finalisation. En revanche, il semble plus compliqué de faire avancer les activités prévues au niveau national. A la fin du mois de juin 2013, le taux de réalisation du projet était estimé à 34% pour l'année 2013.

### 9.2.3.2 De la nécessité d'une extension du délai de mise en œuvre du projet

Les retards pris pour la mise en place de l'EGP et dans l'exécution de plusieurs activités restent un défi à relever. Ces retards obligent à envisager une extension du délai de mise en œuvre du projet au-delà du délai initial pour permettre le bouclage des cycles d'activités initiées.

### 9.2.3.3 De l'absence d'une mesure quantitative de l'efficacité du projet

On note une insuffisance patente de données statistiques pouvant permettre des analyses fiables sur l'ensemble des bénéficiaires à l'étape actuelle. Un meilleur suivi des indicateurs serait déjà positif.

### 9.2.3.4 Efficacité aléatoire des structures de gestion de la mise en place du projet

L'encadrement du projet doit encore faire ses preuves et le comité de pilotage doit impérativement accroître son autorité afin d'assurer une meilleure cohésion du projet.

### 9.2.3.5 Mobilisation laborieuse des ressources humaines, matérielles et financières

Si des efforts sont fournis en termes de mobilisation à temps des différentes ressources, cela reste laborieux et il est indispensable de continuer les progrès dans ce domaine.

## 9.2.4 Durabilité

### 9.2.4.1 De l'impossibilité de se prononcer sur la durabilité

Quand bien même les dispositions prises par le projet pour assurer l'ancrage des acquis du projet au niveau local et central s'avèrent justes, il faut aussi s'assurer que les personnes restent en place dans la durée, à savoir pendant une période supérieure à 6 mois. Sur le terrain, au niveau des zones pilotes, on peut estimer que les bénéfices résultant des actions de développement de mesures adaptatives aux changements climatiques dureront après la fin de l'intervention.

La durabilité du projet est aussi liée à son ancrage institutionnel, qui est à ce jour fragile. En effet la mise en œuvre du projet devrait être assurée par les structures étatiques en charge des secteurs concernés par les risques des changements climatiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au

niveau central. Le renforcement des capacités de ces structures reste donc restreint, notamment dans la perspective d'une pérennisation souhaitée des mesures d'adaptation.

#### **9.2.4.2 De la dépendance des bailleurs dans la continuité des financements**

La durabilité aussi est liée à la continuité du financement, or l'engagement des autorités haïtiennes dans le cofinancement du projet n'est pas assuré.

Les bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux semblent être les seuls pourvoyeurs de financements possibles à court et à moyen terme. Toutefois, l'implication de nouveaux bailleurs, en plus de l'ACDI, pour renforcer les capacités du MDE, doit être notée. De plus, une stratégie d'intervention de 5 ans est en cours d'élaboration par l'Union Européenne qui s'avère être un partenaire financier clef pour le développement d'Haïti.

Il faut aussi souligner les liens à renforcer avec le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPRC) de la BID et de la Banque mondiale portant sur i) les infrastructures routières, ii) l'agriculture dans l'Artibonite, iii) les villes en zones côtières, et iv) la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

#### **9.2.4.3 Durabilité incertaine et poursuite du renforcement des capacités**

La durabilité est incertaine car les capacités des parties prenantes du projet dans le domaine de l'ACC ne sont toujours pas suffisantes. L'incertitude sur les ressources humaines et le manque de continuité dans l'acquisition de compétences dans le domaine de l'ACC ne facilitent pas la tâche. Par conséquent, la durabilité tient à telle ou telle personne, plutôt qu'à l'existence d'institutions capables de répondre aux besoins d'ACC.

#### **9.2.4.4 Ancrage institutionnel du projet**

L'ancrage du projet dans les structures étatiques est nécessaire pour garantir la pérennisation des mesures adoptées et la poursuite des stratégies mises en place dans le cadre du projet même après sa fin. Des partenariats entre les différentes instances nationales sont encourageants et favorisent un maintien au long terme des effets du projet. Dans le cadre de la composante 1 par exemple, un partenariat sérieux a été mis en place avec le ministère de l'agriculture. Ce dernier a apporté un soutien technique au projet, notamment avec l'intervention de la CNSA. Des discussions sont en cours entre le ministère de l'environnement et le ministère du tourisme afin de mettre en place un partenariat pour mieux réguler la mise en place des diverses infrastructures sur la côte. Les engagements des différents ministères et des agences nationales (CNSA, DINEPA, MARNDR, MPCE, CNIGS...) laissent espérer que ces problématiques seront durablement intégrées aux différentes politiques publiques.

#### **9.2.4.5 L'entretien des installations**

L'entretien des installations est primordial pour assurer le maintien des répercussions positives du projet à long terme. Les CAEPA ont à ce titre un rôle important à jouer.

### **9.2.5 Impact**

#### **9.2.5.1 Les impacts visibles des mesures concrètes de la composante 3**

Dans la première partie du projet, les mesures concrètes entreprises dans le cadre de la composante 3 ont pour objectif d'assurer la sécurité en approvisionnement d'eau. Les résultats ont été plus qu'encourageants : dans la commune de Cyvadier par exemple, 395 demandes de connexion au réseau d'eau ont été enregistrées, pour 90 prévues initialement. D'après les témoignages des habitants, les infrastructures mise en place vont leur permettre d'augmenter significativement leur résilience en période de sécheresse.

#### **9.2.5.2 Des capacités institutionnelles en progression**

Actuellement, les capacités institutionnelles d'adaptation au changement climatique sont encore

trop faibles. Il semble qu'une première phase de prise de conscience de l'importance du changement climatique sur le développement économique du pays ait été nécessaire. Cette phase avait initialement été sous-estimée, d'où un certain retard de l'impact du projet sur l'augmentation des capacités institutionnelles à réagir au changement climatique.

#### **9.2.5.3 Des impacts difficiles à mesurer**

Le système de suivi-évaluation étant peu fiable, il est difficile de chiffrer les impacts du projet. Globalement, ces derniers restent limités. Pour que les résultats de projet soient durables, il faut viser à la fois l'échelle locale, c'est-à-dire cibler les populations côtières, et l'échelle nationale (définition des stratégies nationales à aborder). On constate trop peu d'impacts sur ce dernier point.

### **9.3 Recommandations**

#### **9.3.1 Recommandations générales**

##### **9.3.1.1 Poursuivre les efforts en termes d'activités de terrain**

Les communautés côtières ont plus que jamais besoins d'actions concrètes pour face à l'urgence de la situation. Les sites pilotes considérés dans le projet ont un double rôle : ils garantissent une amélioration de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau au sein des sites eux mêmes, mais ils servent aussi de vitrines pour le reste du pays. La mise en valeur de leurs effets bénéfiques est donc nécessaire pour encourager le développement de ces actions à l'échelle nationale.

##### **9.3.1.2 Planifier la suite**

Il faut d'ores et déjà préparer la suite du projet. Pour cela, une stratégie de capitalisation des résultats obtenus est à prévoir. Il faut aussi envisager la pérennisation des actions mises en place et la généralisation des stratégies définies sur les deux sites pilotes à d'autres zones côtières.

##### **9.3.1.3 Ajuster la période du projet**

Suite à l'arrivée récente d'une nouvelle équipe de gestion du projet, le projet a pris un peu de retard dans la mise en place des activités. La date de fin du projet doit donc être redéfinie en fonction de l'avancement des activités. Il est recommandé une extension de 12 mois du projet.

#### **9.3.2 Recommandations pour la coordination du projet**

##### **9.3.2.1 Renforcer la présence sur le terrain**

Les contacts entre les bénéficiaires et les différents partenaires doivent être renforcés. Des visites de terrain régulières sont donc à prévoir pour mieux rendre compte de l'avancement des travaux. Des dialogues renforcés avec les populations locales permettraient une meilleure acceptation des projets par ces dernières. Ce serait un moyen efficace pour lever les blocages des communautés locales déjà observés. D'autre part, l'équipe de coordination du projet ne peut se passer de visites de terrain pour se rendre compte par elle-même de l'état d'avancement du projet. Cela donne plus de poids à ses décisions puisqu'elles sont fondées sur ses propres observations. Par ailleurs, il est aussi recommandé d'organiser des visites de terrain avec les parlementaires, notamment ceux des circonscriptions concernées par le projet.

##### **9.3.2.2 Renforcer la visibilité du projet**

Etant donné qu'il s'agit du premier projet réalisé dans le cadre du PANA de 2006, il convient de le mettre mieux en valeur. Il peut par exemple être nommé PANA 1 « zones côtières ». Il faut d'ores et déjà anticiper les moyens de diffusion des résultats du projet envisagés dans la composante 4.

##### **9.3.2.3 Renforcer le système de suivi et d'évaluation**

Le système de suivi évaluation basé sur les résultats ne donne pas encore d'indicateur permettant

de chiffrer les réalisations, d'où l'importance de renforcer le système de suivi évaluation à l'aide d'un tableau de S&E. Ce dernier est nécessaire afin d'adapter les directives à adopter dans la suite du projet à son état d'avancement.

### **9.3.3 Recommandations pour le partenaire de mise en place du projet**

#### **9.3.3.1 Bureau de passage dans le sud et sud-est.**

Il peut être utile de prévoir un bureau de passage de l'équipe de gestion de projet dans le sud-est ainsi que dans le sud du pays. Cela renforcera le dialogue entre le MDE et l'équipe de gestion du projet et cette dernière gagnera en efficacité.

#### **9.3.3.2 Améliorer la gestion centrale du projet**

Le rôle du comité de pilotage doit être renforcé et il doit occuper une place centrale au sein des différents partenariats. Les discussions entre les différents partenaires doivent être favorisées afin de renforcer la cohésion de tous les intervenants du projet. Sans cohésion, il n'y a pas de volonté commune d'assurer le bon fonctionnement du projet.

#### **9.3.3.3 Capitaliser les résultats obtenus**

Les premiers résultats des mesures entreprises dans le cadre du projet sont clairement visibles. Par conséquent il est nécessaire de les mettre en valeur. Ainsi, un colloque national de capitalisation des acquis peut être organisé à Jacmel pour discuter sur les résultats obtenus dans la première zone pilote. De manière plus générale, des efforts en termes de communication sont à fournir pour faire prendre conscience des enjeux que représente un tel projet.

### **9.3.4 Recommandations pour le comité de pilotage du projet**

#### **9.3.4.1 Renforcer le rôle du comité de pilotage du projet**

Le comité de pilotage du projet se réunit actuellement tous les ans. Il est nécessaire qu'il apporte un soutien plus régulier à l'équipe de gestion de projet. Des réunions semestrielles, voire trimestrielles, seraient bénéfiques à ce sujet. Un co-président venant d'une institution gouvernementale transversale hors du MDE peut être désigné.

#### **9.3.4.2 Préparer une stratégie de pérennisation du projet et d'extension géographique des mesures entreprises**

Le besoin de l'adaptation est sans cesse croissant au-delà des zones pilotes et les risques liés au changement climatique sont de plus en plus menaçants. Par conséquent il est nécessaire d'établir une stratégie à long terme de pérennisation des actions au-delà de la date de fin du projet. Les besoins d'adaptation doivent être identifiés sur toute la côte, en lien avec le PPRC.

### **9.3.5 Recommandations pour l'Equipe de Gestion du Projet**

#### **9.3.5.1 De la poursuite de l'intervention**

Le constat a été fait que les besoins d'adaptation et les attentes des populations villageoises sont grands, et s'amplifient. Sans surprise, il est donc recommandé de poursuivre les efforts de mise en œuvre des activités de terrain.

#### **9.3.5.2 Regarder au-delà de la période de cinq ans du projet**

S'il est important que le projet puisse être mis en œuvre de façon effective pendant cinq ans, en prenant comme date de démarrage la date de début des opérations, il est fortement recommandé de préparer d'ores et déjà une stratégie de pérennisation et d'extension géographique des activités. Cela peut se faire dès maintenant en identifiant les zones concernées où des projets semblables pourraient être mis en place. Il est possible d'ouvrir les réunions liées au projet aux acteurs qui seront concernés par l'extension géographique du projet. Ils se familiarisent ainsi aux enjeux que représentent de telles activités, et l'extension géographique du projet n'en sera que plus rapide.

### **9.3.5.3 De l'urgence de renforcer le système de suivi-évaluation**

Partant du constat que le système de suivi évaluation basé sur les résultats ne donne pas encore d'indicateurs permettant de chiffrer les réalisations, il est conseillé de renforcer le système de suivi-évaluation en mettant en place un système informatisé axé sur les résultats (documentation systématique des processus, des effets et des impacts), mais aussi en renforcer les acteurs locaux sur ce thème.

### **9.3.5.4 Du besoin de mieux anticiper les flux de trésorerie provenant des cofinancements**

Les ressources budgétées dans le document de projet sont débloquées de façon parcellaire. Il est donc important de travailler avec les partenaires financiers locaux et nationaux du projet à une meilleure visibilité de l'allocation de ces ressources et à la pérennisation des financements.

## **9.3.6 Pour le PNUD**

### **9.3.6.1 Renforcement de la structure et de la mise en place du projet**

Le rôle du PNUD est significatif en tant que garant de la cohésion entre les parties prenantes du projet. Il est conseillé de capitaliser sur l'expérience de la première phase du projet et d'accroître la dynamique lors de la deuxième phase du projet. Il faut profiter du dynamisme découlant du changement d'équipe de gestion du projet pour mettre en place un nouveau système de suivi évaluation.

### **9.3.6.2 Profiter des synergies avec les autres projets**

Le projet doit s'intégrer de manière cohérente parmi les autres projets et des synergies peuvent émaner des différents projets. Il est nécessaire d'anticiper tout particulièrement le développement des autres projets de lutte contre les changements climatiques pour en tirer à terme des bénéfices.

## 10 Annexes

### 10.1 Termes de référence

Les termes de référence sont rappelés ci-dessous (en anglais) :

In accordance with UNDP and GEF M&E policies and procedures, mid-term reviews are required for full sized UNDP supported projects with GEF financing, and are highly recommended for medium-sized projects with GEF financing. All full and medium-sized UNDP support GEF financed projects are required to undergo a terminal evaluation upon completion of implementation. These terms of reference (TOR) sets out the expectations for a Mid-Term Review (MTR) of the “Strengthening Adaptive Capacities to Address Climate Change Threats on Sustainable Development Strategies for Coastal Communities in Haiti” (PIMS 3971).

The essentials of the project to be evaluated are as follows:

#### ***Objective and Scope***

The MTR will be conducted according to the guidance, rules and procedures established by UNDP and GEF as reflected in the UNDP Evaluation Guidance for GEF Financed Projects.

With the objective to strengthen the project adaptive management and monitoring, mid-term reviews are intended to identify potential project design problems, assess progress towards the achievement of objectives and make recommendations regarding specific actions that might be taken to improve the project. As such the MTR provides the opportunity to assess early signs of project success or failure and prompt necessary adjustments. Another objective of the MTR is to ensure accountability for the achievement the GEF objective. Through the identification and documentation of lessons learned (including lessons that might improve design and implementation of other UNDP/GEF projects) an MTR also enhances organizational and development learning.

The main stakeholders of this MTR are: evaluation users, partners, donors and staff of executing and other relevant agencies, beneficiaries...).

#### ***Evaluation approach and method***

An overall approach and method for conducting project mid-term reviews of UNDP supported GEF financed projects has developed over time. The evaluator is expected to frame the evaluation effort using the criteria of relevance, effectiveness, efficiency, sustainability, and impact, as defined and explained in the UNDP Guidance for Conducting Terminal Evaluations of UNDP-supported, GEF-financed Projects. A set of questions covering each of these criteria have been drafted and are included with this TOR (Annex C) The evaluator is expected to amend, complete and submit this matrix as part of an evaluation inception report, and shall include it as an annex to the final report.

The evaluation must provide evidence-based information that is credible, reliable and useful. The evaluator is expected to follow a participatory and consultative approach ensuring close engagement with government counterparts, in particular the GEF operational focal point, UNDP Country Office, project team, UNDP GEF Technical Adviser based in the region and key stakeholders. The evaluator is expected to conduct a field mission to Haïti including if necessary the following project sites: Jacmel, pilot project in South-East department. Interviews will be held with the following organizations and individuals at a minimum:

- Project manager and project team, UNDP Haïti;
- Ministry of Environment;
- Ministry of Agriculture, Natural Resources Department;

- GEF focal point in Haiti;
- CNIGS, CIAT, CNSA, DINEPA;
- Direction Départementale de l'Environnement du Sud Est.

The evaluator will review all relevant sources of information, such as the project document, project reports – including Annual APR/PIR, project budget revisions, midterm review, progress reports, GEF focal area tracking tools, project files, national strategic and legal documents, and any other materials that the evaluator considers useful for this evidence-based assessment. A list of documents that the project team will provide to the evaluator for review is included in Annex B of this Terms of Reference.

### **Evaluation criteria and ratings**

An assessment of project performance will be carried out, based against expectations set out in the Project Logical Framework/Results Framework (see Annex A), which provides performance and impact indicators for project implementation along with their corresponding means of verification. The evaluation will at a minimum cover the criteria of: relevance, effectiveness, efficiency, sustainability and impact. Ratings must be provided on the following performance criteria. The completed table must be included in the evaluation executive summary.

*Tableau 2. Critères d'évaluation et de notation*

<b>Evaluation Ratings:</b>			
<b>1. Monitoring and Evaluation</b>	<i>rating</i>	<b>2. IA&amp; EA Execution</b>	<i>rating</i>
M&E design at entry		Quality of UNDP Implementation	
M&E Plan Implementation		Quality of Execution - Executing Agency	
Overall quality of M&E		Overall quality of Implementation / Execution	
<b>3. Assessment of Outcomes</b>	<i>rating</i>	<b>4. Sustainability</b>	<i>rating</i>
Relevance		Financial resources:	
Effectiveness		Socio-political:	
Efficiency		Institutional framework and governance:	
Overall Project Outcome Rating		Environmental :	
		Overall likelihood of sustainability:	

### **Project finance / cofinance**

The evaluation will assess the key financial aspects of the project, including the extent of co-financing planned and realized. Project cost and funding data will be required, including annual expenditures. Variances between planned and actual expenditures will need to be assessed and explained. Results from recent financial audits, as available, should be taken into consideration. The evaluator(s) will receive assistance from the Country Office (CO) and Project Team to obtain financial data in order to complete the co-financing table below, which will be included in the midterm review report.

*Tableau 3. Modèle du tableau de financement à remplir*

Co-financing (type/source)	UNDP own financing (mill. US\$)		Government (mill. US\$)		Partner Agency (mill. US\$)		Total (mill. US\$)	
	Planned	Actual	Planned	Actual	Planned	Actual	Actual	Actual
Grants								
Loans/Concessions								
• In-kind support								
• Other								
<b>Totals</b>								

### **Mainstreaming**

UNDP supported GEF financed projects are key components in UNDP country programming, as well as regional and global programmes. The evaluation will assess the extent to which the project was successfully mainstreamed with other UNDP priorities, including poverty alleviation, improved governance, the prevention and recovery from natural disasters, and gender.

### **Impact**

The evaluators will assess the extent to which the project is achieving impacts or progressing towards the achievement of impacts. Key findings that should be brought out in the evaluations include whether the project has demonstrated: a) verifiable improvements in ecological status, b) verifiable reductions in stress on ecological systems, and/or c) demonstrated progress towards these impact achievements

### **Conclusions, recommendations & lessons**

The evaluation report must include a chapter providing a set of conclusions, recommendations and lessons.

### **Implementation arrangements**

The principal responsibility for managing this evaluation resides with the UNDP CO in Haïti. The UNDP CO will contract the evaluators and ensure the timely provision of per diems and travel arrangements within the country for the evaluation team. The Project Team will be responsible for liaising with the Evaluators team to set up stakeholder interviews, arrange field visits, coordinate with the Government etc.

### **Evaluation timeframe**

The total duration of the evaluation will be 30 working days according to the following plan:

*Tableau 4. Emploi du temps de la mission*

Activity	Timing	Completion Date
Preparation	3 days	Final date of completion will be determined based on signature date of the contract which should take place in the period of September to October 2013.
Evaluation Mission	14 days	
Draft Evaluation Report	10 days	
Final Report	3 days	

### **Evaluation deliverables**

The evaluator is expected to deliver the following:

*Tableau 5. Livrables*

Deliverable	Content	Timing	Responsibilities
<b>Inception Report</b>	Evaluator provides clarifications on timing and method	No later than 2 weeks before the evaluation mission.	Evaluator submits to UNDP CO
<b>Presentation</b>	Initial Findings	End of evaluation mission	To project management, UNDP CO
<b>Draft Final Report</b>	Full report, (per annexed template) with annexes	Within 10 days of the evaluation mission	Sent to CO, reviewed by RTA, PCU, GEF OFPs
<b>Final Report*</b>	Revised report	Within 1 week of receiving UNDP comments on draft	Sent to CO for uploading to UNDP ERC.

When submitting the final evaluation report, the evaluator is required also to provide an 'audit trail', detailing how all received comments have (and have not) been addressed in the final evaluation report.

Reports shall be submitted in English.

## 10.2 Programme de la mission

Heure	Lundi 30 septembre	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	Mercredi 2 octobre	Jeudi 3 octobre	Vendredi 4 octobre	Lundi 7 octobre	Mardi 8 octobre	Mercredi 9 octobre	Jeudi 10 octobre
8:00 am									<b>Restitution de la mission</b>
9:00 am	Equipe de projet		CNSA 3414 4347	Rencontre avec DINEPA M. Frantz Bellegarde (au PNUD)	MPCE		Rencontre avec la DDE/SE	Retour à Port-au-Prince	
10:00 am									
11:00 am	Chef d'unité			Ministère de l'Environnement (Daniel Brisard)	Ministère de l'Economie et des Finances Mme Laleau/ M. Valbrun				
12:30 pm	Bureau Régional	Directrice programme (PNUD)							
1:00 pm						Départ pour Jacmel			
2:00 pm			DPC 3701 2694 Lieu : COUN delmas 2	MINISTERE du TOURISME (DG/ Mme Maryse Noel)	Ministère de l'agriculture (Philius Rideler)		Rencontre avec OREPA SUD/ URD Sud-est	Ex-coordonnateur du projet (Yvio Georges)	
3:00 pm		CNIGS (Boby Piard) 3822 8680							
4:00 pm			CIAT (Michèle Oriol)	Consultant indépendant (Ronald Toussaint)					

## 10.3 Liste des personnes rencontrées

### PNUD

Nom	Fonction	Structure	Contact
Katyna Argueta	Directrice adjointe-Programme	PNUD Haïti	+509 3707 3733 <a href="mailto:katyna.argueta@undp.org">katyna.argueta@undp.org</a>
Ovidio Ibanez-Lopez	Conseiller technique	PNUD, Bureau régional Sud de la Minustah	+509 3849 9084 <a href="mailto:ovidio.ibanez-lopez@undp.org">ovidio.ibanez-lopez@undp.org</a>
Lucie Chamayou	Spécialiste de l'environnement	PNUD Haïti	+509 4890 6335 <a href="mailto:lucie.chamayou@undp.org">lucie.chamayou@undp.org</a>
Arnaud Dupuy	Chef unité environnement	PNUD Haïti	+509 3458 7978 +509 3778 9547 <a href="mailto:Arnaud.dupuy@undp.org">Arnaud.dupuy@undp.org</a>
Lyès Ferroukhi	Conseiller régional. Groupe environnement et énergie, bureau Politiques de Développement	PNUD Centre Régional Amérique Latine-Caraïbes	+507 302 4576
Yvon Guerrier		PNUD Haïti	<a href="mailto:yvon.guerrier@undp.org">yvon.guerrier@undp.org</a> +509 4890 0427
Guido Corno	Conseiller Technique Principal, Changements Climatiques	PNUD Haïti	<a href="mailto:guido.corno@undp.org">guido.corno@undp.org</a> +509 4420 0613
Dorine Jean-Paul	Directeur national	PNUD Haïti	<a href="mailto:dorinejp@gmail.com">dorinejp@gmail.com</a>

### Partenaires nationaux

Prénom-Nom	Fonction	structure	contacts
Pierre Gary Mathieu	Coordinateur National	Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA)	+509 2434 3545 <a href="mailto:gmathieu@cnsahaiti.org">gmathieu@cnsahaiti.org</a>
Luc Bretous	Coordinateur National. Programme pilote pour la résilience climatique	Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)	+509 2811 0004 <a href="mailto:luc.bretous@ciat.gouv.ht">luc.bretous@ciat.gouv.ht</a>
Nicolas Dauphin	spécialiste responsable d'unité en bassin versant	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)	+509 2811 0004 <a href="mailto:nicolas.dauphin@ciat.gouv.ht">nicolas.dauphin@ciat.gouv.ht</a>

Boby Emmanuel Piard	Directeur Général	Centre National de l'Information Géospatiale	+509 2813 0412 <a href="mailto:bepiard@cnigs.ht">bepiard@cnigs.ht</a>
Pierre Karly Jean Jeune	Chargé de mission en ressources naturelles	MARNDR	<a href="mailto:pkjeanjeune@agriculture.gouv.ht">pkjeanjeune@agriculture.gouv.ht</a>
Maryse Noel	Directeur Général	Ministère du tourisme	+509 3454 0545 <a href="mailto:maryse.noel@haititourisme.gouv.ht">maryse.noel@haititourisme.gouv.ht</a>
Daniel M. Brisard	Membre du cabinet ministériel	Ministère de l'Environnement	+509 3748 4443 <a href="mailto:Daniel_brisard@yahoo.com">Daniel_brisard@yahoo.com</a>
Frantz Bellegarde	Directeur OREPA Sud/DINEPA	OREPA/DINEPA	+509 3170 5513 <a href="mailto:frantz.bellegarde@orepasud.gouv.ht">frantz.bellegarde@orepasud.gouv.ht</a>
Harmel Cazeau		CNSA	+509 3414 4347 <a href="mailto:hcazeau@yahoo.fr">hcazeau@yahoo.fr</a>
Georges Yvio		Université Quisqueya. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement	+509 3790 3067 <a href="mailto:Georges.yvio@mail.com">Georges.yvio@mail.com</a>
Moïse Jean-Pierre	Consultant	DPC – Haïti	<a href="mailto:moisejp8@hotmail.com">moisejp8@hotmail.com</a>

### Consultants indépendants

Nom	Fonction	contact
Perrot-Maître Danièle	Economiste de l'environnement	+33 450 58 17 78 <a href="mailto:Daniele.Perrotmaitre@gmail.com">Daniele.Perrotmaitre@gmail.com</a>
David Meyers	Consultant aires protégées	+33 671 89 11 83 <a href="mailto:david@greenantdfvisors.com">david@greenantdfvisors.com</a>
Benjamin Landreau	Evaluation projet SNAP	+33 450 28 77 16 <a href="mailto:benjamin.landreau@greenecoland.com">benjamin.landreau@greenecoland.com</a>
J. Ronald Toussaint	Consultant indépendant, Ancien Ministre de l'Environnement en Haïti	+509 3701 4545 <a href="mailto:josephronaldt@yahoo.fr">josephronaldt@yahoo.fr</a>

### Partenaires locaux

Nom	Fonction	Structure	Contact
Lefène Gustave	Administrateur	URD	+509 3115 0604 <a href="mailto:lefene.gustave@orepasud.gouv.ht">lefene.gustave@orepasud.gouv.ht</a>
Pierre Paul Belizoire	Responsable social	URD	<a href="mailto:Pierre_paul.belizoire@orepasud.gouv.ht">Pierre_paul.belizoire@orepasud.gouv.ht</a> +509 3649 8249

### Communautés locales

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Structure</b>	<b>Localité</b>
Claude Neptune	Président	CAEPA	Cyvadier
Wisnigue Neptune	Secrétaire	CAEPA	Cyvadier
Weldine Benoze	Conseiller	CAEPA	Cyvadier
Charles Audrigue	trésorier	CAEPA	Cyvadier
Jean Leger	Conseiller	CAEPA	Cyvadier
Carlo Leger	conseiller	CAEPA	Cyvadier
Martelours Aristkieno		CAEPA	Cyvadier

## 10.4 Cadre logique

Le cadre logique décrit dans le tableau ci-dessous est extrait du document de projet révisé CIDA.

Tableau 6. Cadre logique du projet

<b>This project will contribute to achieving the following Country Programme Outcome as defined in CPAP or CPD: Environment and natural resources management improved</b>					
<b>Country Programme Outcome Indicators:</b>					
1) Strategic, legal, institutional and communicational frameworks are developed, and their implementation promoted in order to better address environmental and natural resources management problems at the national and local levels.					
2) Tools and systems to improve access to drinking water, sanitation services, and management of solid wastes are developed and implemented.					
<b>Primary applicable Key Environment and Sustainable Development Key Result Area (same as that on the cover page, circle one): 1. Mainstreaming environment and energy OR</b>					
<b>2. Catalyzing environmental finance OR 3. Promote climate change adaptation OR 4. Expanding access to environmental and energy services for the poor.</b>					
<b>Applicable SOF (e.g. GEF) Strategic Objective and Program:</b>					
<b>Applicable SOF (e.g. GEF) Expected Outcomes:</b>					
<b>Applicable SOF (e.g. .GEF) Outcome Indicators:</b>					
	<b>Indicator</b>	<b>Baseline</b>	<b>Targets End of Project</b>	<b>Source of verification</b>	<b>Risks and Assumptions</b>
<b>Project Objective<sup>1</sup> To strengthen adaptive capacities of populations and productive sectors in coastal areas to address increasing climate change risks</b>	1. 1. Number of existing department to integrate climate change risks into departmental plans 2. Number of related ministries, municipalities, CBOs and research institutions implementing climate change adaptation activities.	1. None of the current existing departments integrate climate risks into planning processes.  2. None of the current set of (ministries, municipalities, CBOs and research institutions) implement cc-adaptation related activities.	1.1 All targeted departments integrate climate risks in planning processes  1.2 50% of ministries implement co-adaptation related activities	1. Publication of the ToRs and the list of individuals for the established department.  2. Surveys	1. The impacts of climate change are far greater than predicted, for example, much more rain.  2. The agriculture, water resource sectors in coast zones are affected by globally-induced crisis.  3. The logistic challenges from the recent earthquake further slow down the capacity strengthening activities in already fragile areas.  4. Needs of women are not taken seriously by the communities.

<sup>1</sup> Objective (Atlas output) monitored quarterly ERBM and annually in APR/PIR

<p><b>Outcome 1<sup>2</sup></b> Institutional capacity to plan for and respond to climate induced impacts in coastal areas improved</p>	<p>1. Allocation of budget for CC adaptation targets in sectoral plans (Ministries, CIAT; SNGRD, CNSA, MARNDR)</p> <p>2. Percentage of vulnerable communes with published emergency evacuation plans adjusted to take into account increased climate risks</p> <p>3. Number of local development plans integrating CC adaption strategies including assessment of investment needs as a result of training AND and capacity building conducted by the project</p>	<p>1. None</p> <p>2. 20 communes with EWS</p> <p>3. none</p>	<p>1. CIAT, MDE, MPCE, MARNDR; SNGRD; CNIGS, DINEPA; ONEV; CNSA all allocate budget lines to clearly defined adaptation targets</p> <p>2. 30 communes with EWS adapted to increased climate risks and communal development plans with CC adaptation criteria</p> <p>3. Key development institutions (CIAT, Primature, MARNDR; MDE;MPCE;MICT; MTPTC;MSPP; CNIGS; ONEV;CNSA) trained in adaptation to CC and with installed technical capacities capable of implementing adaptation actions according to NAPA</p>	<p>1. Review of sectoral plans</p> <p>2. Review of municipal plans</p> <p>3. Review of institutional guidelines</p> <p>4. Review of budget allocation and adaptation targets</p> <p>5. Questionnaires and surveys.</p> <p>6. Surveys of CBOs, NGOs and international organizations</p>	<p>1. Insufficient coordination between line ministries and institutional bottlenecks prevent successful formulation and implementation of the project.</p> <p>2. Country's political stability which was affected in the aftermath of the recent earthquake</p>
<p><b>Outcome 2</b> Climate Risks Management is fully mainstreamed into humanitarian and</p>	<p>1. Percentage of national investment frameworks incorporating adaptation to climate</p>	<p>1. Some NGOs are starting to incorporate CC adaptation within donor financed</p>	<p>1) 50% of the programmes funded through the interim commission for the reconstruction of Haiti include adaptation to CC targets and clear budget allocations</p>	<p>1. Review of donor funded programs in Haiti</p> <p>2. Survey of donor organizations</p> <p>3. Review of policy</p>	<p>1. Low absorptive and technical capacities of national institutions results in delays and sub-optimal performance.</p> <p>2. Major disaster or political instability</p>

<sup>2</sup> All outcomes monitored annually in the APR/PIR. It is highly recommended not to have more than 4 outcomes.

development investment frameworks	risks. 2. Percentage of humanitarian and development organizations with adaptation targets and budget lines	investment plans 2. None of the national policy and investment frameworks (post disaster recovery plan, national plans for poverty reduction etc..) include adaptation to CC targets	2) 60% of the donor organizations operating in Haiti have included adaptation to CC in coastal areas as a priority of their investment 3) 100% of the national development policies and plans have budget allocated to address clear adaptation to CC targets in coastal areas	documents	forcing donor community and central government to review investment priorities
<b>Outcome 3</b> Resilience of low-elevation coastal zones to emerging climate change threats enhanced.	1: % increase in awareness and response capacity to climate change and its impacts, particularly on the water and agriculture, sectors by the communities in pilot areas .2 # of technologies for water, agriculture and food security sectors transferred to targeted areas. 3 Strengthening of capacities to address climate risk and food security within coastal rural livelihood y strategies in targeted areas indicated by # of people engaged in resilient livelihood activities; 4: % of GEFale farmers in the pilot	1. Current field programs efforts remain largely dispersed with very little consideration paid to the new patterns of risk brought about by climate variability and change 2. No information available on the effect of CC on the water, agriculture and food security sectors in coastal areas and no mitigation plans available 3. No information available on the effect of CC on rural livelihoods and food and water security in vulnerable watersheds, among vulnerable groups (i.e. women) and no mitigation plans available	1. 100% increase in the outreach and sensitization activities in all the communes in the pilot areas 2. Investments needs identified to climate proof the water and agriculture sector in the southern departments and relevant adaptation technology in targeted areas installed 3. Investment needs identified to climate proof rural livelihoods, food security strategies in targeted vulnerable watersheds and among vulnerable groups, and efficient monitoring system in place to guide adapted transfer of technology in targeted areas and for target vulnerable groups  .4: 30% of female farmers has access and training in adapted technical support. .5: 30% increase in # of women owning livestock or participating in other income-generating activities;	1. Municipal surveys 2. Verification of technology installed in targeted areas 3. Review of contracts and ToRs  4. Dedicated surveys financed by the project and implemented by experts in environmental surveys and GE.	1. Political instability or degradation of the security situation may hamper the project from operating normally and effectively  2. Major disaster forcing to review investment priorities

	<p>areas with training in and access to adapted technical support for water, agriculture and food security</p> <p>.5: # of women owning livestock or participating in other income-generating activities</p>				
<p>Outcome 4 Models of best practices and lessons learned from the project activities captured and institutionalized</p>	<p>1. Number of 'lessons learned' systematized about managing climate change risks in coastal areas</p> <p>2. Number of men and women (public and decision makers) having access to best practices and lessons learned from project activities.</p> <p>3. Number of 'lessons learned' disseminated through the ALM platform and other regional networks.</p> <p>.4: % of tools developed (manuals, guidelines) disseminated for replication and up-scaling through women's networks.</p>	<p>1. There is very little available information on the adaptive capacities of populations and productive sectors in coastal areas (the baseline will be determined at the inception phase).</p> <p>2. Gender related data are currently not available. The baseline will be determined at the inception phase.</p> <p>3. The baseline will be determined at the inception phase.</p>	<p>1. existence of knowledge forums and networks on adaptation to CC by the end of the project</p> <p>2. By the end of the project, at least "30"% of the women have access to best practices and lessons learned from the project in targeted areas over baseline established during the start up phase of the project.</p> <p>3. By the end of the project, project lessons are distributed in hard copy (e.g. pamphlets, briefing notes, newsletters, booklets, etc), electronically (e.g. via the project database), and via national and local workshops.</p> <p>4. Halfway through the project, a database is operational and regularly updated with project information.</p> <p>4: 100 % of tools developed (manuals, guidelines) disseminated for replication and up-scaling through women's networks in addition to standard distribution.</p>	<p>1. database that will enable local, national and international access to project information.</p> <p>2. Gender-sensitive surveys among communities.</p> <p>3. Participation in workshops.</p> <p>4. Project evaluation report, ALM, publications, studies, reports, and media reports</p>	<p>1. Occurrence of natural disasters during preparation or implementation phase may deviate government and donors' attention to the project.</p> <p>2. The recent collapse of all the major institutional structures may slow down the effective sharing of information across communes and departments</p>

## 10.5 Documents et rapports consultés

- République d'Haïti : documents cadres de planification et rapports :
  - o « Plan stratégique de développement » et
  - o « Plan d'action pour le relèvement et le développement national »
  - o Plan d'action du programme de pays du gouvernement de la république d'Haïti et du PNUD (CPAP). 2013-2016. Décembre 2012.
  - o Changements climatiques, agriculture et sécurité alimentaire. Présentation power point. Groupe Technique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (GTSAN). Kenel Delusca. Aout 2013.
  - o Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir. Mars 2010.
  - o Plan d'action national d'adaptation (PANA). Ministère de l'environnement, Programme Changements Climatiques, République d'Haïti. Octobre 2006.
  
- PNUD Haïti : documents cadres et rapports :
  - o Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti, ISF 2013-2016
  - o Country Programme Document, CPD 2013-2016
  - o Plan d'action du Programme de Pays, CPAP 2013-2016
  - o Project Document, Strengthening Adaptive Capacities to Address Climate Change Threats on Sustainable Development Strategies for Coastal Communities in Haïti. UNDP. 2010.
  - o Rapport de l'Atelier de lancement, Renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières aux changements climatiques. GEF-PNUD Haïti-ministère de l'environnement de Haïti. 2001
  - o Projet d'aménagement et de recharge des nappes phréatiques des sources Figuier et Diamant. Cyvadier, commune de Jacmel. Document de projet. Direction départementale de l'environnement, sud-est. 2012
  - o Projet de recharge artificielle de la nappe de la source de Bourciquot. La Vallée de Jacmel. Direction départementale de l'environnement, sud-est. 2012
  - o Projet de conservation du sol et de l'eau relatif au bassin versant de la rivière des orangers. Commune de Jacmel. 2012.
  - o Réhabilitation et extension de la source Diamant, cyvadier, commune de Jacmel. URD sud-est. Janvier 2012.
  - o Projet de renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières aux changements climatiques. Rapports annuels de 2011 et 2012 et révisions budgétaires de 2011 et 2013
  - o Draft country programme document for Haïti (2013-2016). Executive Board of the United Nations Development Programme, the United Nations Population Fund and the United Nations Office for Project Services. June 2012.
  - o Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti. 2013-2016. Système des nations unies en Haïti et ministère de la planification et de la coopération externe d'Haïti. Novembre 2012.
  - o Rapport d'avancement des travaux de réhabilitation du SAEP de Cyvadier (source diamant). Office régional d'eau potable et d'assainissement - Unité Rurale Départementale du sud-est. Septembre et Mai 2013.
  - o Rapport d'étape, Suivi des impacts des changements climatiques sur la Sécurité Alimentaire dans les départements du Sud, des Nippes, de la Grand'Anse et du Nord'Ouest. CNSA, PNUD, MDE. Septembre 2013.
  - o Activités de sensibilisation sur les changements climatiques dans le département du nord du 6 au 10 Février 2012 dans le cadre du projet « renforcement des

- capacités d'adaptation des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques ». Moïse Jean-Pierre, Ministère de l'Environnement. Février 2012.
- Activités de sensibilisation sur les changements climatiques dans le département du nord du 23 au 27 Janvier 2012 dans le cadre du projet « renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques ». Moïse Jean-Pierre, Ministère de l'Environnement. Janvier 2012.
  - Résultat de la mission dans les départements de la grande-anse, du sud et des nippes du mercredi 11 au mercredi 18 Janvier 2012. Projet « renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières d'Haïti aux changements climatiques ». Moïse Jean-Pierre, Ministère de l'Environnement. Janvier 2012.
- Autres sources :
- Observatoire de la sécurité alimentaire de l'Artibonite (OSA-A). Bulletin d'information. Oxfam-MARNDR/CNSA/DDA-A/ODVA. Juin 2013
  - Observatoire de la sécurité alimentaire du sud (OSAS). Bulletin d'informations. Catholic relief service- MARNDR/DDAS/CNSA. Septembre 2013.
  - Changement climatique. Secteur agriculture et développement rural en Haïti. Evaluation environnementale stratégique du programme du pays 2012-2013 de FIDA basé sur les résultats. Fond international pour le développement agricole, Ronald Toussaint. Mai 2013.
  - Fonds pour les pays les moins avancés. GEF. Août 2009.
  - Haïti et le GEF. GEF. Avril 2012.

## 10.6 Autres annexes techniques (finances, statistiques...)

Budget prévus initialement par les différents financeurs du projet (GEF, CIDA, UNDP...) document Excel.

Rapports financiers pour le projet de protection et recharge pour la nappe des eaux souterraines pour les sources du Cyvadier, la vallée et les orangers. Mars et Avril 2013.